

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1990-1991

2 PROGRAMMES DE CERTIFICAT
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

AVERTISSEMENTS

Les Cahiers de l'enseignement collégial sont les seules publications officielles des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial au Québec. En cas de divergence, les Cahiers prévalent sur toute autre publication ou fichier informatisé faisant état des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Le présent Cahier ne rend pas inutiles les Cahiers déjà publiés, car il ne fait pas mention des cours, disciplines et programmes qui ne s'offrent plus. La collection des Cahiers de l'enseignement collégial a par conséquent une valeur permanente.

Les Cahiers de l'enseignement collégial utilisent le terme « élève » pour désigner une personne inscrite à l'enseignement collégial, conformément à la décision de l'Office de la langue française. Toutefois, dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, reproduit dans le présent document, le mot « étudiant » a quand même été utilisé.

Le nombre entre parenthèses à la droite du titre des programmes réfère à l'année de création ou de plus récente mise à jour.

Les programmes décrits dans ce Cahier sont ceux approuvés par le ministre et en vigueur. Il est cependant possible que certains ne soient pas offerts par les établissements d'enseignement collégial autorisés à les dispenser.

Le contenu de cette publication était à jour au 30 avril 1990.

Les renseignements qu'elle contient peuvent être modifiés en tout temps et sans avis préalable.

ISBN 2-550-20852-8
ISSN 0707-1140

Dépôt légal : deuxième trimestre
Bibliothèque nationale du Québec





Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science**

Bureau du sous-ministre

Québec, le 30 avril 1990

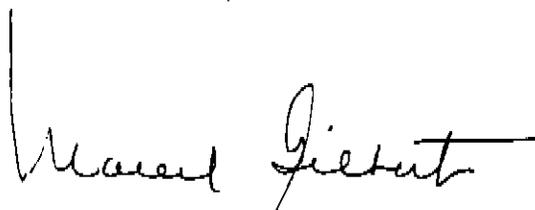
Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions du Règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté par le Gouvernement du Québec le 29 février 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les Cahiers de l'enseignement collégial.

Ces publications s'adressent d'abord aux responsables pédagogiques de l'enseignement collégial; elles seront aussi utiles à toute personne qui veut connaître le contenu des enseignements offerts dans les établissements collégiaux. Ainsi, les Cahiers comprennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement approuvés par le Ministre. Les prescriptions qui apparaissent dans les Cahiers de l'enseignement collégial ont une valeur réglementaire.

Les Cahiers constituent le résultat d'une démarche dynamique qui appelle la contribution de nombreux intervenants oeuvrant dans les collèges et dans les milieux universitaires et industriels. Ils font l'objet de révisions continues et de mises à jour annuelles.

Le sous-ministre,



MARCEL GILBERT

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Index alphabétique des objets d'étude	2-7
Table numérique des programmes	2-9
Règlement sur le régime pédagogique du collégial	2-11
Renseignements généraux	2-15
Description des programmes de Certificat d'études collégiales	2-17



INDEX ALPHABÉTIQUE DES OBJETS D'ÉTUDE

	Programme	Page		Programme	Page
A			D		
Administration et coopération	413.51	2-75	Danse-ballet	561.56	2-80
Administration publique	410.62	2-72	Délinquance; Techniques d'intervention en	310.52	2-58
Aéronefs; Systèmes électroniques d'	280.50	2-55	Dessin de conception mécanique	241.52	2-35
Agents de pastorale	371.51	2-63	Dessin de la mode	571.62	2-82
Aménagement de la faune	145.53	2-22	Détail; Commerce de	410.59	2-71
Aménagement forestier	190.51	2-25	Documentation; Techniques de la	393.51	2-65
Analyste; Programmeur-programmeuse	420.51	2-77			
Analytique; Techniques de chimie	210.51	2-28	E		
Anesthésie; Techniques d'inhalothérapie et d'	141.51	2-21	Eau; Assainissement de l'	260.51	2-50
Architecture; Technologie de l'	221.51	2-30	Éducation en services de garde; Techniques d'	322.53	2-61
Assainissement de l'eau	260.51	2-50	Éducation spécialisée; Techniques d'	351.51	2-62
Assainissement et sécurité industriels	260.52	2-51	Électronique industrielle	243.57	2-41
Assurances générales	410.55	2-70	Électronique	243.53	2-39
Assurance-vie	410.65	2-73	Électrophysiologie médicale	140.52	2-20
Audio-visuels; Équipements	243.59	2-43	Électrotechnique générale	243.55	2-40
Automatique et robotique	244.52	2-45	Équipements audio-visuels	243.59	2-43
Automatisée; Production	241.54	2-36	Équipements bio-médicaux	243.56	2-41
Automatisés; Systèmes ordines et	247.51	2-48	Exploitation forestière	147.51	2-23
Automatismes; Hydraulique, pneumatique et	241.57	2-38			
			F		
B			Fabrication mécanique	241.51	2-34
Ballet; Danse-	561.56	2-80	Faune; Aménagement de la	145.53	2-22
Bâtiment; Technologie de la mécanique du	221.53	2-31	Finance	410.50	2-68
Biologie; Techniques de chimie-	210.53	2-28	Financière informatisée; Gestion	410.53	2-69
Bio-médicaux; Équipements	243.56	2-41	Fiscalité	410.64	2-72
Bureau; Techniques de	412.62	2-74	Forestier; Aménagement	190.51	2-25
			Formation générale en techniques de génie mécanique	241.50	2-34
C					
Chimie analytique; Techniques de	210.51	2-28	G		
Chimie-biologie; Techniques de	210.53	2-28	Génie civil; Technologie du	221.52	2-30
Commande numérique; Programmation en	241.53	2-35	Génie mécanique; Formation générale en techniques de	241.50	2-34
Commerce de détail	410.59	2-71	Géodésiques; Techniques	230.52	2-33
Composites; Transformation des matériaux	241.56	2-37	Gestion financière informatisée	410.53	2-69
Conception mécanique; Dessin de	241.52	2-35	Gestion industrielle	410.54	2-70
Contrôle de la qualité	270.51	2-52	Gestion municipale	410.58	2-71
Contrôle; Instrumentation et	243.50	2-39			
Coopération; Administration et	413.51	2-75			

	Programme	Page		Programme	Page
H				Prévention; Techniques de	311.51 2-60
Hydraulique, pneumatique et automatismes	241.57	2-38		Procédés métallurgiques	270.53 2-54
				Production automatisée	241.54 2-36
				Production de la mode	571.63 2-82
				Programmation en commande numérique	241.53 2-35
I				Programmeur-programmeuse analyste	420.51 2-77
Image; Traitement de l'	581.56	2-87		Publique; Administration	410.62 2-72
Impression	581.54	2-86			
Industrielle; Électronique	243.57	2-41			
Industrielle; Gestion	410.54	2-70			
Industriels; Assainissement et sécurité	260.52	2-51	R		
Inhalothérapie et d'anesthésie; Techniques d'	141.51	2-21	Robotique; Automatique et	244.52	2-45
Installations électriques; Planification des	243.58	2-42			
Instrumentation et contrôle	243.50	2-39	S		
Instrumentation physique; Mesure et	244.53	2-46	Sécurité industriels; Assainissement et	260.52	2-51
Intervention en délinquance; Techniques d'	310.52	2-58	Services en garde; Techniques d'éducation en	322.53	2-61
			Social; Techniques de travail	388.51	2-64
J			Soudage	270.52	2-53
Juridiques; Techniques	310.53	2-58	Systèmes électroniques d'aéronefs	280.50	2-55
			Systèmes ordines et automatisés	247.51	2-48
M			T		
Marché de la mode; Mise en	571.64	2-83	Techniques d'éducation en services de garde	322.53	2-61
Marketing	410.51	2-68	Techniques d'éducation spécialisée	351.51	2-62
Matériaux composites; Transformation des	241.56	2-37	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.51	2-21
Mécanique du bâtiment; Technologie de la	221.53	2-31	Techniques d'intervention en délinquance	310.52	2-58
Mécanique; Fabrication	241.51	2-34	Techniques de bureau	412.62	2-74
Mesure et instrumentation physique	244.53	2-46	Techniques de chimie analytique	210.51	2-28
Métallurgie générale	270.50	2-52	Techniques de chimie-biologie	210.53	2-28
Microprocesseurs	243.61	2-44	Techniques de génie mécanique; Formation générale en	241.50	2-34
Micro-ordinateur général	247.50	2-48	Techniques de la documentation	393.51	2-65
Mise en marché de la mode	571.64	2-83	Techniques de prévention	311.51	2-60
Mode; Dessin de la	571.62	2-82	Techniques de thanatologie	171.51	2-24
Mode; Production de la	571.63	2-82	Techniques de travail social	388.51	2-64
Montage photolithographique	581.53	2-85	Techniques géodésiques	230.52	2-33
Municipale; Gestion	410.58	2-71	Techniques juridiques	310.53	2-58
			Technologie de l'architecture	221.51	2-30
O			Technologie de la mécanique du bâtiment	221.53	2-31
Outillage	241.55	2-37	Technologie du génie civil	221.52	2-30
			Technologie physique générale	244.51	2-45
			Télécommunications	243.60	2-43
P			Thanatologie; Techniques de	171.51	2-24
Pastorale; Agents de	371.51	2-63	Tourisme	414.51	2-76
Personnel	410.52	2-69	Traitement de l'image	581.56	2-87
Photolithographique; Montage	581.53	2-85	Transformation des matériaux composites	241.56	2-37
Planification des installations électriques	243.58	2-42	Transport	410.57	2-71
Pneumatique et automatismes; Hydraulique,	241.57	2-38	Typographie	581.52	2-85

TABLE NUMÉRIQUE DES PROGRAMMES

	Page		Page
140 52	2-20	410 54	2-70
141 51	2-21	410 55	2-70
145 53	2-22	410 57	2-71
147 51	2-23	410 58	2-71
171 51	2-24	410 59	2-71
190 51	2-25	410 62	2-72
210 51	2-28	410 64	2-72
210 53	2-28	410 65	2-73
221 51	2-30	412 62	2-74
221 52	2-30	413 51	2-75
221 53	2-31	414 51	2-76
230 52	2-33	420 51	2-77
241 50	2-34	561 56	2-80
241 51	2-34	571 62	2-82
241 52	2-35	571 63	2-82
241 53	2-35	571 64	2-83
241 54	2-36	581 52	2-85
241 55	2-37	581 53	2-85
241 56	2-37	581 54	2-86
241 57	2-38	581 56	2-87
243 50	2-39		
243 53	2-39		
243 55	2-40		
243 56	2-41		
243 57	2-41		
243 58	2-42		
243 59	2-43		
243 60	2-43		
243 61	2-44		
244 51	2-45		
244 52	2-45		
244 53	2-46		
247 50	2-48		
247 51	2-48		
260 51	2-50		
260 52	2-51		
270 50	2-52		
270 51	2-52		
270 52	2-53		
270 53	2-54		
280 50	2-55		
310 52	2-58		
310 53	2-58		
311 51	2-60		
322 53	2-61		
351 51	2-62		
371 51	2-63		
388 51	2-64		
393 51	2-65		
410 50	2-68		
410 51	2-68		
410 52	2-69		
410 53	2-69		



RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DU COLLÉGIAL

L.R.Q., C-29, a.18

PRÉSENTATION

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le *Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps, Les Collèges du Québec, Nouvelle étape*, le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère convoit à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement, l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux besoins dans les domaines suivants: l'éducation permanente, la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant l'accès aux études collégiales, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales; il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient la *polyvalence* comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la *iformation fondamentale* constitue une des lignes de force du règlement: il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérimentaux, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme «adultes».

Le règlement sur le régime pédagogique consacre aussi la responsabilité des collèges dans la *protection des droits de l'étudiant*, notamment, le droit à une formation de qualité. À ce propos, il retient l'évaluation comme un outil privilégié pour promouvoir la

qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des études à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu, aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et le *renforcement des responsabilités locales* en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

SECTION I: Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

«*année scolaire*»: la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin;

«*auditeur*»: personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

«*cours*»: ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

«*cours d'établissement*»: cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

«*programme*»: ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

«*unité*»: mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

SECTION II: Admission des étudiants

SOUS-SECTION 1: Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes

1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), ou d'un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5^e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;

2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;

3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2: Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III: Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les Cahiers de l'enseignement collégial publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1: Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types:

1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent.

- 1) des cours obligatoires;
- 2) des cours de concentration ou de spécialisation;
- 3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué:

- 1) langue et littérature: 8 unités;
- 2) philosophie ou «humanités»: 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent $2\frac{2}{3}$ unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties

- 1) un minimum de 75% et un maximum de 90% des unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 10% et un maximum de 25% des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties:

- 1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation de son programme et à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

SOUS-SECTION 2:

Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3:

Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (D.P.E.C.)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4:

Dispositions particulières

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

SECTION IV:

Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

SECTION V:

Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre

26. Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

27. L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60%.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

33. Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI: Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous-ministre

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII: Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace :

— le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);

— le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1985.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lorsqu'ils prennent les valeurs suivantes

- 1 Sciences ou techniques biologiques
- 2 Sciences ou techniques physiques
- 3 Sciences ou techniques humaines
- 4 Sciences ou techniques de l'administration
- 5 Arts
- 6 Lettres

LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés DISCIPLINES. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances

exemples:

- 101: Biologie
- 201: Mathématique
- 221: Technologie du bâtiment et des travaux publics
- 330: Histoire
- 351: Techniques d'éducation spécialisée
- 401: Administration
- 530: Cinéma
- 601: Français (langue et littérature)

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

— Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZ.AB** où

- X égalant 0 indique le champ de connaissances non défini
- X entre 1 et 6 indique le champ de connaissances,
- YZ égalant 00 indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances,
- YZ égalant 01 à 99 indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances;
- AB égalant 00 indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même,
- AB égalant 01 à 99 indique le numéro du programme dans le secteur

exemples

- 243 00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques
- 243.01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques
- 300.01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur pré-universitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines.

— Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par **XXX-ABC-YY** où

- XXX indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances
- ABC complète le numéro du cours,
- YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours

exemples

- 280-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES, approuvé en 1977.
- 607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES approuvé en 1970.

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTABLISSEMENT

— Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par **9DC.BA** où

- 9 indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement,
- D, C B et A sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe «00» ne sera jamais utilisé en B et A

exemples:

- 900 01 est le premier programme approuvé
- 901 01 est le centième programme approuvé
- 910.10 est le millième programme approuvé

— Les cours d'établissement

Le code général des cours d'établissement est représenté par **9AB-XXX-YY** où.

- 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement
- A entre 1 et 4 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours de spécialisation ou de concentration,
- A entre 5 et 7 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours complémentaire:

- A entre 8 et 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours hors programme.
- B égal à 0 indique un champ de connaissances indéterminé.
- B entre 1 et 6 indique le champ de connaissances:
- XXX complète le numéro du cours séquentiellement.
- YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du cours

exemples

- 911-001-87 est le premier cours d'établissement pouvant apparaître au champ de spécialisation d'un programme de D.E.C dans le champ de connaissances des techniques biologiques; il fut approuvé en 1987
- 953-011-87 est le onzième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours complémentaire dans le champ de connaissances des techniques humaines; il fut approuvé en 1987.
- 985-002-88 est le deuxième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours hors programme dans le champ de connaissances des arts; il fut approuvé en 1988.

LA PONDÉRATION DES COURS

Dans la description de chaque cours, trois chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des activités. Les deux premiers s'appliquent aux activités supervisées par l'enseignant. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique, le second aux travaux pratiques, laboratoires et stages en particulier et, le troisième, au travail personnel requis de l'étudiant

DÉFINITION DE « COURS PRÉALABLE »

Le cours préalable se définit comme suit

« Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque l'ensemble du cours (objectifs et contenu) permet à l'élève d'acquérir des éléments de connaissances et de développer des habiletés ou comportements essentiels pour entreprendre les apprentissages d'un autre cours. »

Note: Les indices PR et CR encore présents dans plusieurs descriptions de cours du Volume 4 des Cahiers de l'enseignement collégial sont l'objet d'une interprétation locale et sont appelés à disparaître au moment de la prochaine révision des programmes

**DESCRIPTION DES PROGRAMMES
DE CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES
(Ordre numérique)**

NATURE DES PROGRAMMES

Les programmes de formation professionnelle conduisant à un certificat d'études collégiales (C.E.C.) sont décrits dans les pages qui suivent.

Pour chacun des programmes on décrit les objectifs généraux, les perspectives professionnelles ainsi que le contenu du programme sous forme de liste de cours.

On retrouve ces programmes à l'intérieur des cinq champs de connaissances suivants :

- les techniques biologiques
- les techniques physiques
- les techniques humaines
- les techniques de l'administration
- les arts

Techniques biologiques

Secteur professionnel:

140.00

TECHNIQUES MÉDICALES

140.52 Électrophysiologie médicale (1987)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 54 $\frac{2}{3}$ unités

Établissement autorisé:
cégep Ahuntsic

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Posséder une expérience pertinente d'une année de travail dans un des champs de spécialisation en *Techniques d'électrophysiologie médicale*

OBJECTIFS

Le programme vise à former un personnel polyvalent et mobile, maîtrisant les connaissances et habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants

- électrophysiologie cérébrale,
- électrophysiologie visuelle;
- électrophysiologie labyrinthoth-auditive,
- électrophysiologie neuro-musculaire,
- électrophysiologie cardiaque

CONTENU DU PROGRAMME

101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-701-87	NOTIONS DE BASE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-702-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE I	4-6-4	4 $\frac{2}{3}$
130-703-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE II	4-5-4	4 $\frac{1}{3}$
130-704-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE	4-30-3	12 $\frac{1}{3}$
130-705-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-706-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	1-6-1	2 $\frac{2}{3}$
130-707-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO- AUDITIVE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-708-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO-AUDITIVE	1-6-1	2 $\frac{2}{3}$
130-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-710-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	1-10-1	4
130-711-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
130-712-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	1-8-1	3 $\frac{1}{3}$
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

880412

Secteur professionnel:

141.00

TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE

141.51 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (1981)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 66 $\frac{2}{3}$ unités

Établissements autorisés:

cégep de Chicoutimi cégep de Sherbrooke
cégep de Rosemont Vanier College
cégep de Sainte-Foy

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 564

OBJECTIFS

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec toute l'équipe de santé et prenant des responsabilités de soins dans le domaine de la fonction respiratoire de l'anesthésie-réanimation.

Cela nécessite des connaissances d'anatomie et de physiologie humaine particulièrement des fonctions cardio-respiratoire et nerveuse, des principes et de l'application des techniques d'évaluation et de soins spécifiques à l'anesthésie-réanimation et aux différentes pathologies cardio-respiratoires.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
141-101-79	INTRODUCTION À L'INHALOTHÉRAPIE ET L'ANESTHÉSIE	2-4-2	2 $\frac{2}{3}$
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIOPULMONAIRES	2-4-2	2 $\frac{2}{3}$
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2	3
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2	2
141-431-79	NOTIONS DE PATHOLOGIE	3-0-3	2
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3	2
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATALS ET PÉDIATRIQUES	2-1-1	1 $\frac{1}{3}$
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2	4 $\frac{2}{3}$
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1	3
141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-17-2	7 $\frac{1}{3}$
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-3	2

141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITE ET PÉDIATRIE	1-7-1	3
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2	6
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-3	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

870309

Secteur professionnel:

145.00

TECHNOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES

145.53 Aménagement de la faune (1978)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep de La Pocatière
cégep de Sherbrooke
Vanier College

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 564.

OBJECTIFS

Préparer à couvrir un vaste champ d'activités assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Ces activités pourront consister en des inventaires de la faune et de la flore, la réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, le dépouillement des échantillons en laboratoire, la compilation des données.

CONTENU DU PROGRAMME

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2 ² / ₃
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2 ² / ₃
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2	2
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3	3 ¹ / ₃
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2 ² / ₃
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2 ² / ₃
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-210-78	TECHNIQUES DE LABORATOIRE EN SCIENCES NATURELLES	1-4-1	2
145-501-78	ICHTHYOLOGIE	1-3-2	2
145-511-78	ENTOMOLOGIE	1-2-2	1 ² / ₃
145-521-78	TAXONOMIE ET INVENTAIRE VÉGÉTAL	1-3-2	2
145-531-78	MICROBIOLOGIE DE L'EAU	1-2-1	1 ¹ / ₃
145-541-78	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	2-5-2	3
145-551-78	AMÉNAGEMENT ICHTYOLOGIQUE	1-7-4	4
145-601-78	ORNITHOLOGIE	1-3-2	2
145-611-78	MAMMALOGIE	1-2-2	1 ² / ₃
145-621-78	AMÉNAGEMENT DU PETIT GIBIER	1-6-3	3 ¹ / ₃
145-631-78	AMÉNAGEMENT DU GROS GIBIER	1-6-3	3 ¹ / ₃
145-641-78	AMÉNAGEMENT DE LA GENT AILÉE	1-7-4	4
145-651-78	LIMNOLOGIE	1-2-2	1 ² / ₃
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 ² / ₃

880204

Secteur professionnel:

147.00

MILIEU NATUREL

147.51 Exploitation forestière (1978)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 62 unités

Établissement autorisé:
cégep de Saint-Félicien

OBJECTIFS

Permettre au personnel oeuvrant dans le secteur du milieu naturel d'acquérir des connaissances et d'obtenir un Certificat d'études collégiales en techniques du milieu naturel, spécialisant vers l'exploitation forestière.

Le travail habituel consiste à assister les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle des forêts en étant responsable, généralement comme contremaître, de la construction des chemins, des opérations de coupe, du débusquage, du charroyage et de l'expédition de la matière ligneuse et de l'approvisionnement des usines

Les différentes tâches reliées à cette fonction de travail sont les suivantes

Interpréter cartes topographiques et photos aériennes en vue de localiser et identifier la nature et l'organisation du sol et de la forêt; localiser, identifier les peuplements forestiers, en inventorier l'état en utilisant des appareils, instruments et une méthode appropriée pour connaître la hauteur, le diamètre, l'âge, la croissance, le nombre et la densité des arbres d'un peuplement forestier

Analyser les possibilités de coupe, surveiller l'exécution de programme de coupe, organiser les unités d'exploitation et en assurer un fonctionnement productif, décider de la machinerie à utiliser et de son état de fonctionnement, motiver le personnel et évaluer le travail

Déterminer l'emplacement des chemins d'accès en forêts, définir les besoins des routes selon les exigences d'utilisation, décider de la machinerie et des matériaux à utiliser pour la construction de chemin, contrôler le mesurage par l'étude et l'analyse des rapports de mesurage et contrôler la qualité du travail

Organiser et planifier les opérations de charroyage du bois en évaluant les possibilités et limites des machines et en déterminant des méthodes de travail efficaces et sécuritaires; collaborer à l'application de méthodes et techniques de prévention de détection et de combat des incendies de forêts et participer à l'élaboration, à l'étude, à la coordination, à l'approbation et à l'exécution de plans de protection contre les feux de forêts

CONTENU DU PROGRAMME

101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1	2
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	2 1/2
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	2 1/2
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2	2
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1	1 2/3
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2	2
147-120-77	PRINCIPES D'ORIENTATION ET DE SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/2
147-210-77	ANALYSE DU MILIEU ET PRINCIPES D'INSTRUMENTATION	2-1-1	1 1/2
147-220-77	EXPRESSION ÉCRITE ET AUDIO-VISUELLE	0-1-0	1/2

147-230-77	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-1-1	1 2/3
147-310-77	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-330-77	LES POISSONS	2-1-1	1 1/2
147-340-77	LA FAUNE TERRESTRE ET AVIENNE	2-1-1	1 1/2
147-350-77	PRINCIPES D'ÉCHANTILLONNAGE VÉGÉTAL ET ANIMAL	1-1-0	2/3
147-360-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS I	2-1-1	1 1/2
147-420-77	PRINCIPES D'EXPLOITATION ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	2-2-1	1 2/3
147-430-77	TRAITEMENTS SYLVICOLES	2-1-1	1 1/2
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/2
147-450-77	VOIRIE ET CAMPEMENTS	2-0-1	1
147-460-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS II	3-1-1	1 2/3
147-510-78	EFFETS MÉTÉOROLOGIQUES	0-1-0	1/2
147-511-78	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-520-78	ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-1	1 1/2
147-526-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1 1/2
147-530-78	LOIS ET RÈGLEMENTS	2-0-1	1
147-540-78	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	0-1-0	1/2
147-550-78	MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE	0-1-0	1/2
147-555-78	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-560-78	TAXONOMIE VÉGÉTALE	0-2-1	1
147-570-78	SURVIE ET PREMIERS SOINS	1-0-0	1/2
147-571-78	ANALYSE DU PEUPELEMENT FORESTIER	1-1-1	1
147-580-78	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	1-0-1	2/3
147-590-78	COMMUNICATION-RADIO	1-0-0	1/2
147-601-78	GESTION FORESTIÈRE	2-0-1	1
147-610-78	PLAN DE COUPE	0-4-2	2
147-611-78	CONTRÔLE DE PRODUCTION	0-6-2	2 2/3
147-620-78	CAMPEMENTS	0-1-0	1/2
147-621-78	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	0-10-5	5
147-630-78	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-631-78	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1
147-641-78	LOIS ET RÈGLEMENTS FORESTIERS	1-0-1	2/3
147-651-78	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-0-2	1 2/3
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	1-2-1	1 1/2
230-247-78	PHOTO-INTERPRÉTATION I TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	2-0-1	1
230-347-78	PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1	1
230-447-78	ARPENTAGE (Topométrie)	2-2-1	1 2/3
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET RÈGLEMENTS ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	1 1/2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 1/2

870309

Secteur professionnel:

171.00

TECHNIQUES FUNÉRAIRES

171.51 Techniques de thanatologie (1988)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 42 1/3 unités

Établissement autorisé:
cégep de Rosemont

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Posséder une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine des techniques funéraires et avoir accompli les tâches suivantes: transport des sujets, exposition des sujets, préparation et déroulement des funérailles, entretien et approvisionnement au laboratoire, rencontre des familles en deuil et participation au bon fonctionnement administratif du Centre funéraire
- Avoir réussi le préalable suivant
 - * Chimie 444 ou 464

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de donner les connaissances nécessaires à la pratique de la thanatopraxie, à des personnes qui travaillent dans le domaine des techniques funéraires.

À la fin de ses études, l'élève sera capable d'exercer une thanatopraxie de façon esthétique et sanitaire, de recevoir les familles en deuil et de gérer un Centre funéraire

CONTENU DU PROGRAMME

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2 1/3
171-301-85	THANATOPRAXIE I	4-3-3	3 1/3
171-401-85	THANATOPRAXIE II	2-5-1	2 2/3
171-441-85	ARTS DE RESTAURATION	3-4-2	3
171-701-88	ETHIQUE ET FONCTION SOCIALE DU THANATOLOGUE	2-2-2	2
171-702-88	STAGE*	0-12-4	5 1/3
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2 2/3
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3

* Les personnes qui auraient 5 ans d'expérience mais n'auraient pas accompli toutes les tâches citées plus haut pourraient se voir imposer les stages 171-501-85 (8 2/3 unités) et 171-601-85 (15 unités)

880609

Secteur professionnel:

190.00 TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

190.51 Aménagement forestier (1982)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

61 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de Rimouski

cégep de Sainte-Foy

OBJECTIFS

Former le technicien indispensable à la préparation des plans d'aménagement forestier qui doivent prévoir toute action en forêt. Sous la direction de l'ingénieur, il doit recueillir, pour analyse subséquente, les données de base sur la topographie du terrain, les sols, les peuplements forestiers, l'âge, la qualité et le volume des bois. Il doit aussi pouvoir surveiller l'exécution des prescriptions et recommandations du plan d'aménagement et avoir assez de jugement pour en nuancer l'application locale.

CONTENU DU PROGRAMME

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2	1 2/3
190-120-82	NOTIONS D'UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1	1 1/3
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1 1/3
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2 1/3
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2	2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2	2 1/3
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1	1 1/3
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2	2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2	2
190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3	3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2	2 1/3
190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2	2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2	2 1/3
190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	1 2/3
190-611-82	PÉPINIÈRE ET REBOISEMENT	3-2-3	2 2/3
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	3
190-631-78	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2 1/3
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1 2/3
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2 1/3
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 2/3
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1 1/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

880204



Techniques physiques

Secteur professionnel:

210.00

TECHNIQUES DE CHIMIE INDUSTRIELLE

210.51 Techniques de chimie analytique (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 1/3 unités

Établissement autorisé:
cégep Ahuntsic

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de donner à l'élève de solides connaissances de base en physique, en mathématique ainsi que dans les différentes disciplines de la chimie. Ces connaissances sont appliquées dans les analyses chimiques où la précision et l'exactitude sont de rigueur ainsi que dans les synthèses chimiques où l'élève prépare et purifie des composés chimiques. De plus l'étude des principes et du fonctionnement des appareils d'analyse instrumentale permet aux diplômés de s'adapter aux conditions nouvelles résultant de l'automatisation progressive des industries.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-110-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 1/3
210-210-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 1/3
210-311-78	CHIMIE ANALYTIQUE III	3-4-3	3 1/3
210-330-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 2/3
210-411-78	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3 1/3
210-430-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-3-2	2 1/3
210-511-78	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5 1/3
210-521-78	CHIMIE ORGANIQUE III	3-4-3	3 1/3
210-531-78	CHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1 1/3
210-591-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 2/3
210-611-78	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-621-78	CHIMIE ORGANIQUE IV	3-4-3	3 1/3
210-631-78	CHIMIE INDUSTRIELLE II	2-2-2	2
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 2/3

880204

210.53 Techniques de chimie-biologie (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 1/3 unités

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic cégep de l'Outaouais
Dawson College cégep de Rimouski
cégep de Jonquière cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon cégep de Valleyfield

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

L'enseignement de la chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Les disciplines de base propres à chacun de ces secteurs y sont enseignées. Le programme d'études est réparti sur six sessions. Au cours des quatre premières sessions l'élève acquiert plutôt une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accroît en cinquième et sixième sessions.

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait le futur technicien acquiert une formation polyvalente qui lui permettra d'œuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire ou médicale. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3	3
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-2-3	2 2/3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3	3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-503-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE I	2-4-2	2 2/3
210-513-77	HÉMATOLOGIE I	2-2-2	2
210-523-77	HISTOLOGIE	2-2-2	2
210-533-77	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE I	3-8-3	4 2/3

210-603-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE II	2-4-2	2 ² / ₃
210-613-77	HÉMATOLOGIE II	2-2-2	2
210-623-77	HISTOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2	2
210-633-78	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE II	3-8-3	4 ² / ₃
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 ² / ₃

870309

Secteur professionnel:

221.00

TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

221.51 Technologie de l'architecture (1989)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES de 64 1/2 à 66 unités

Établissements autorisés:
cégep Montmorency
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
 - Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 538)
 - Physique 053-534 ou (054-424 ou 434 ou 454)

OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir spécialiste technique en architecture.

Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture, rechercher et analyser l'information technique nécessaire à l'élaboration du projet d'architecture, procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment, collaborer avec l'architecte à la conception des détails de construction du bâtiment; exécuter les dessins d'architecture, manuellement ou en utilisant l'ordinateur; collaborer à la coordination des dessins d'architecture avec ceux de structure et de mécanique du bâtiment, collaborer à la préparation des autres documents qui forment le dossier de projet, notamment le devis d'architecture, procéder à l'estimation détaillée des travaux d'architecture, collaborer au processus de planification, collaborer à l'entretien et à la gestion du bâtiment, une fois construit, participer au processus de rénovation, de recyclage ou de restauration des bâtiments existants.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 1/2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES DU BÂTIMENT ET DU TERRITOIRE)	3-2-3	2 2/3
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/2
221-121-88	TOPOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE	2-2-2	2
221-131-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT I	2-2-1	1 2/3
221-201-89	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-5-2	3
221-211-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT II	2-2-1	1 2/3
221-301-89	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-4-2	2 2/3
221-311-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT III	2-2-1	1 2/3
221-321-88	CRÉATIVITÉ ET ESTHÉTIQUE ARCHITECTURALE I	1-2-1	1 1/3
221-341-89	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-1	1 1/3
221-401-89	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-4-2	2 2/3
221-411-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT IV	2-2-1	1 2/3
221-431-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 2/3
221-441-89	SERVICE DU BÂTIMENT II	2-1-1	1 1/3
221-501-89	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-4-2	2 2/3

221-511-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT V	2-2-1	1 2/3
221-521-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1	1 1/3
221-531-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1 2/3
221-551-89	RENDU ARCHITECTURAL I	1-3-1	1 2/3
221-561-89	GESTION ET LÉGISLATION	2-1-1	1 1/3
221-601-89	DESSIN D'ARCHITECTURE V	2-4-2	2 2/3
221-611-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT VI	2-2-1	1 2/3
221-621-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1	1 1/3
221-641-89	DEVIS D'ARCHITECTURE	2-1-1	1 1/3
221-661-89	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-671-89	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

plus cinq (5) cours choisis parmi les cours suivants:

221-421-89	CRÉATIVITÉ ET ESTHÉTIQUE ARCHITECTURALE II	1-2-1	1 1/3
221-541-89	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-1	1 1/3
221-571-89	CODE NATIONAL DU BÂTIMENT	2-1-1	1 1/3
221-631-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 2/3
221-651-89	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2	1 2/3
221-681-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC	2-1-1	1 1/3
221-691-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-3-1	1 2/3
221-801-89	PERSPECTIVE ARCHITECTURALE	1-2-1	1 1/3
221-811-89	ARCHITECTURE DE PAYSAGE	1-2-2	1 2/3
221-821-89	RÉNOVATION ET RECYCLAGE DES BÂTIMENTS	2-1-2	1 2/3
221-831-89	DAO AVANCÉ EN ARCHITECTURE	1-2-2	1 2/3
221-841-89	SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE	2-1-1	1 1/3
221-851-89	ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL	2-1-1	1 1/3

891013

221.52 Technologie du génie civil (1989)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES de 62 à 64 1/2 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep Montmorency
cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Shawinigan
cégep de Chicoutimi	cégep Sherbrooke
Dawson College	cégep de Trois-Rivières
cégep de Joliette-de-Lanaudière	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Limoilou	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE!

— Avoir réussi les cours du secondaire:

- Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 538)
- Physique 053-534 ou (054-424 ou 434 ou 454)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieurs

Au terme de ses études dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction, concevoir des éléments simples de projets, estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; organiser un chantier et une petite entreprise de construction; lire et comprendre des plans, rapports, devis; exécuter des essais sur les sols et les divers matériaux de construction, préparer des rapports d'analyse de matériaux, des réunions de chantier, d'inspections de construction; effectuer des relevés d'arpentage, des implantations topométriques et les calculs connexes; utiliser les outils informatiques et traditionnels dans tous ses travaux

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES DU BÂTIMENT ET DU TERRITOIRE)	3-2-3	2 ² / ₃
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ² / ₃
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 ¹ / ₃
221-132-89	CONSTRUCTION	2-2-2	2
221-212-89	BÂTIMENTS ET MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
221-220-89	TOPOMÉTRIE GÉNÉRALE	2-2-2	2
221-322-89	TOPOMÉTRIE APPLIQUÉE	2-3-2	2 ¹ / ₃
221-332-89	GRANULATS	2-2-2	2
221-342-89	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-412-89	ANALYSE STRUCTURALE	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-422-89	GÉOMÉTRIE ROUTIÈRE	2-2-2	2
221-432-89	BÉTONS	2-3-2	2 ¹ / ₃
221-442-89	STRUCTURE D'ACIER I	2-2-2	2
221-522-89	CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ROUTES	2-2-2	2
221-532-89	MÉCANIQUE DES SOLS	2-2-2	2
221-552-89	STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-2	2
221-572-89	ENROBÉS BITUMINEUX	2-3-2	2 ¹ / ₃
221-582-89	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-622-89	GÉNIE MUNICIPAL	3-2-2	2 ¹ / ₃
221-632-89	GÉOTECHNIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
221-672-89	GESTION ET RÉGLEMENTATION	2-1-2	1 ² / ₃
221-682-89	STRUCTURE DE BOIS	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-712-89	ESTIMATION ET SOUMISSION	1-3-1	1 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ² / ₃

plus quatre (4) cours choisis parmi les cours suivants.

221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-542-89	STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-592-89	PROJET I	1-3-2	2
221-652-89	STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-662-89	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-692-89	PROJET II	0-5-1	2
221-722-89	APPLICATIONS TOPOMÉTRIQUES	2-2-2	2
221-732-89	CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE COMPLEXES HYDRO-ÉLECTRIQUES	2-1-2	1 ² / ₃

221-742-89	INITIATION À L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	2-2-2	2
221-752-89	GÉNIE ET ENVIRONNEMENT	3-0-3	2

891103

221.53 Technologie de la mécanique du bâtiment (1989)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES de 63 à 64²/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Jonquière	cégep de Saint-Laurent
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières
cégep de Limoilou	Vanier College
cégep de Montmorency	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire.

- Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538)
- Physique 053-534 ou (054-424 ou 434 ou 454)

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de situer la mécanique du bâtiment à l'intérieur du processus d'élaboration d'un bâtiment, maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline; utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline; concevoir différents documents de mécanique du bâtiment; planifier les étapes de réalisation d'un travail de mécanique du bâtiment selon certains critères de production; réaliser différents travaux de mécanique du bâtiment; évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE BÂTIMENT ET TERRITOIRE)	3-2-3	2 ² / ₃
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ² / ₃
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 ¹ / ₃
221-103-89	INITIATION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-1-1	1
221-203-89	CHARGE DE CHALEUR ET ISOLATION	2-2-2	2
221-213-89	TECHNIQUE DE TUYAUTERIE	2-2-2	2
221-223-89	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-233-89	CONSTRUCTION	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-313-89	PLOMBERIE I	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-323-89	CHAUFFAGE I	2-1-2	1 ² / ₃
221-333-89	RÉFRIGÉRATION I	2-1-2	1 ² / ₃
221-343-89	VENTILATION I	2-1-2	1 ² / ₃
221-363-89	REPRODUCTION GRAPHIQUE POUR LA SPÉCIALITÉ	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-373-89	INTRODUCTION À LA RÉGULATION	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-403-89	CLIMATISATION I	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-413-89	PLOMBERIE II	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-423-89	CHAUFFAGE II	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-433-89	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-443-89	VENTILATION II	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-453-89	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1 ¹ / ₃
221-503-89	CLIMATISATION II	2-1-1	1 ¹ / ₃
221-523-89	CHAUFFAGE III	1-2-2	1 ² / ₃

221-533-89	RÉFRIGÉRATION III	1-2-2	1 2/3
221-553-89	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE ET DE RÉFRIGÉRATION	1-2-1	1 1/3
221-573-89	RÉGULATION DE SYSTÈMES DE CLIMATISATION	2-3-2	2 1/3
221-603-89	CLIMATISATION III	1-4-1	2
221-643-89	ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	2-1-1	1 1/3
221-653-89	SYSTÈME DE GESTION ÉNERGÉTIQUE	2-2-2	2
221-663-89	ESTIMATION EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-3-2	2 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
311-921-89	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
plus quatre (4) cours choisis parmi les cours suivants:			
221-543-89	VENTILATION INDUSTRIELLE	1-2-2	1 2/3
221-583-89	DÉVELOPPEMENT DE PIÈCES DE SYSTÈMES	1-2-1	1 1/3
221-613-89	PROTECTION-INCENDIE	2-1-1	1 1/3
221-623-89	PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET COMBUSTION	2-1-1	1 1/3
221-683-89	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	2-1-1	1 1/3
221-693-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

900206

Secteur professionnel:

230.00

GÉOMATIQUE

230.52 Techniques géodésiques (1982)

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic

cégep de Limoilou

cégep de Chicoutimi

cégep de l'Outaouais

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)
- Chimie 444 ou 464

OBJECTIFS

Ce programme, a pour but la formation de techniciens spécialisés en sciences géodésiques appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre dans des fonctions de responsabilité

Le programme de *techniques géodésiques* a été institué au collégial afin de répondre à des besoins techniques indéniables du marché du travail. Les employeurs (arpenteurs-géomètres, ingénieurs-conseils) comptent obtenir ainsi une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée qui sera destinée à des travaux variés et à des responsabilités importantes dans le domaine de la géodésie et de l'arpentage

Une formation très spécialisée dans les domaines de la topométrie, de la géodésie, de la photogrammétrie, de la cartographie et de l'astronomie de position permettra au technicien en sciences géodésiques d'opérer dans tous les domaines où les techniques d'arpentage trouvent leur application

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-120-76	CARTOGRAPHIE ET GÉODÉSIE	1-2-2	1 ² / ₃
230-210-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-310-78	TOPOMÉTRIE III	2-3-2	2 ¹ / ₃
230-322-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE I	0-2-1	1
230-330-78	PHOTOGRAMMÉTRIE I	3-4-3	3 ¹ / ₃
230-410-78	TOPOMÉTRIE IV	2-3-2	2 ¹ / ₃
230-422-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE II	0-2-1	1
230-430-78	PHOTOGRAMMÉTRIE II	3-4-3	3 ¹ / ₃
230-510-78	TOPOMÉTRIE V	3-2-3	2 ² / ₃
230-522-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE III	0-4-2	2
230-530-78	PHOTOGRAMMÉTRIE III	0-4-2	2
230-542-78	ASTRONOMIE DE POSITION	3-3-3	3
230-552-78	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	3-4-2	3
230-582-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-3-1	1 ² / ₃
230-592-78	COMPLÈTEMENTS TERRAIN	0-2-1	1
230-602-78	TRIANGULATION	3-3-3	3

230-610-78	TOPOMÉTRIE ROUTIÈRE	3-3-3	3
230-622-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE IV	0-4-2	2
230-632-78	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-642-78	ÉVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRALE	1-2-2	1 ² / ₃
230-652-73	LOIS ET RÈGLEMENTS	2-1-2	1 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-230-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3	2
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3	2
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3	2
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2

870309

Secteur professionnel:

241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

241.50 Formation générale (1990) en techniques de génie mécanique

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/2
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 40 2/3 unités

900328

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquières	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les habiletés essentielles pour effectuer des tâches non spécialisées dans le domaine de la mécanique telles que: opérer les machines-outils conventionnelles ou de production; programmer des machines-outils à commande numérique à 2 ou 3 axes; inspecter une production; modifier, préparer des plans de projets, réaliser des assemblages et des ajustements; exécuter des tâches dans le domaine de la maintenance; œuvrer dans le domaine de la représentation technique

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette formation générale permet d'occuper des fonctions de travail en usinage; inspection; dessin de détails, assemblage; représentation technique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 2/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3

241.51 Fabrication mécanique (1990)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61 2/3 unités

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquières	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: faire l'analyse des dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication et assurer l'ordre logique des opérations; produire l'outillage; vérifier la qualité d'une production; programmer, monter et régler les machines-outils; fabriquer des prototypes; installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine est conforme au devis.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles relevant du bureau des méthodes; de la planification de la production; de la programmation de base en F.A.O., du dessin d'outillage; du réglage de machines-outils; de l'inspection et du contrôle de production; de la fabrication de prototypes

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3

203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 ^{2/3}
241-105-85	C/N. LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 ^{2/3}
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-109-85	C/N. LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 ^{2/3}
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 ^{2/3}
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 ^{2/3}
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 ^{2/3}
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ^{2/3}
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 ^{2/3}
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2 ^{1/3}
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 ^{2/3}
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 ^{2/3}
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 ^{2/3}
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 ^{2/3}
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1 ^{1/3}
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ^{2/3}
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ^{1/3}
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 ^{2/3}

900328

241.52 Dessin de conception mécanique (1990)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62 unités

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau d'étude, soit: analyser les données techniques d'un projet et en préparer les schémas; effectuer les calculs et les dessins de fabrication; concevoir les outils de montage et de contrôle.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception de projets, de produits, de construction de machines et d'outillage; réalisation de dessins par les moyens conventionnels et de la C.A.O.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ^{2/3}
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ^{2/3}
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ^{2/3}
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 ^{2/3}
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ^{2/3}
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 ^{2/3}
241-105-85	C/N. LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 ^{2/3}
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT ET DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 ^{2/3}
241-133-85	C.A.O. MODÉLISATION	2-2-1	1 ^{2/3}
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 ^{2/3}
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 ^{2/3}
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 ^{2/3}
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ^{2/3}
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 ^{2/3}
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2 ^{1/3}
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2 ^{1/3}
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 ^{2/3}
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 ^{2/3}
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2 ^{1/3}
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2 ^{2/3}
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ^{2/3}
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ^{1/3}
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 ^{2/3}

900328

241.53 Programmation en commande numérique (1990)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62^{2/3} unités

Établissements autorisés:

cégep de Baie-Comeau	cégep de Saint-Jérôme
Dawson College	cégep de Saint-Laurent
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Valleyfield
cégep de Rimouski	cégep du Vieux-Montréal
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: analyser les pièces à usiner, concevoir les programmes de machines à commande numérique à plusieurs axes (par langages machines et par ordinateur), procéder au choix de l'outillage et des paramètres d'usinage et en effectuer les essais de réglage, choisir les équipements et les standards d'exploitation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: programmation manuelle de machines-outils conventionnelles ou à calculateur (C.N.C.), telles que: tours, fraiseuses, centres d'usinage, machines à couper par étincelage (E.D.M.), oxy-coupage, découpage des tissus, machines à bois, etc.

Programmation assistée par ordinateur (C.F.A.O.) avec les langages usuels tels que A.P.T., Compact II. Programmation assistée par ordinateur en mode graphique. Montage, réglage et opération des machines-outils à commande numérique. Conception des dossiers d'outillage et de standards d'exploitation des machines.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 ² / ₃
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 ² / ₃
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE A.P.T. AVANCÉ	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 ² / ₃
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2 ¹ / ₃
241-123-85	LANCÈMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-124-85	LANCÈMENT DE PROJET II EN F.A.O.	1-4-1	2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 ² / ₃
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION AUTOMATISMES I	2-2-1	1 ² / ₃
241-270-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 ² / ₃
241-310-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ² / ₃
241-320-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 ² / ₃
241-410-85	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 ² / ₃
241-520-80	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 ² / ₃
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 ² / ₃
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ² / ₃
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (AVANCÉE)	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ² / ₃
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 ² / ₃

900328

241.54

Production automatisée

(1990)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62¹/₃ unités

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquières	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à faire l'analyse d'une fonction à automatiser, à élaborer la solution, les plans et les devis; à améliorer et réparer les automatismes existants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions reliées au bureau des méthodes et d'effectuer des tâches comme: l'amélioration d'une chaîne de production, l'automatisation d'un outillage spécialisé, l'automatisation d'un procédé conventionnel, la représentation technique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 ² / ₃
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 ² / ₃
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTIELLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2 ¹ / ₃
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-143-85	LANCÈMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	1-3-1	1 ² / ₃
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 ² / ₃
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION AUTOMATISMES I	2-2-1	1 ² / ₃
241-270-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 ² / ₃
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ² / ₃
241-370-80	AUTOMATISMES II	2-2-2	2
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 ² / ₃
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 ² / ₃
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 ² / ₃
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1 ² / ₃
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ² / ₃

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

900328

241.55 Outillage (1990)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61 2/3 unités

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à faire l'analyse des pièces à produire et à en déterminer le processus de fabrication, à concevoir et à fabriquer tout l'outillage nécessaire à sa production

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception, réalisation ou amélioration de l'outillage d'une production; inspection fabrication de prototypes

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 2/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCÈMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2 1/3
241-141-85	FABRICATION POINÇONS ET MATRICES	0-3-1	1 1/3
241-142-85	FABRICATION DE MOULES	0-3-1	1 1/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3

241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

900328

241.56 Transformation des matériaux composites (1990)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 62 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep de Saint-Jérôme

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Le présent programme permettra à l'élève d'acquérir une connaissance pratique en fabrication dans le domaine des matériaux composites; ce programme lui permettra d'œuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité.

Il permettra à l'élève de choisir les combinaisons fibres-résines et additifs optima avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces de même que des méthodes de fabrication et des fonctions des coûts, des dimensions et des formes. L'élève sera également apte à usiner différentes pièces en matériaux composites et pourra notamment œuvrer au secteur du design, des achats ou du marketing

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les finissants en transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et des centres de recherche. Les finissants œuvreront dans différents champs d'application tels que: l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que plusieurs autres secteurs connexes utilisant les matériaux composites comme constituant d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, les finissants seront appelés à œuvrer au sein de l'équipe de conception et de design, de l'équipe de la fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Leur travail pourra aussi bien se situer dans la P.M.E. que dans la très grosse entreprise.

Leurs connaissances leur permettent d'assurer ces fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans une grande entreprise ou sous leur seule responsabilité dans une P.M.E. Après quelques années d'expérience, ils pourront jouer un rôle clé dans l'industrie des composites

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-105-85	C/N, LANGAGE A P.T., 2 AXES	2-2-1	1 ² / ₃
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1 ² / ₃
241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-146-86	PROCÉDÉS DE MOULAGE	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGE	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 ² / ₃
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 ² / ₃
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 ² / ₃
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ² / ₃
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ¹ / ₃
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 ² / ₃

plus 8²/₃ unités parmi les cours suivants

241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 ² / ₃
241-155-86	CONCEPTION DE PIÈCES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIÈCES MOULÉES	2-2-2	2
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3 ² / ₃
241-640-80	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 ² / ₃
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 ¹ / ₃

900328

241.57 Hydraulique, pneumatique et automatismes (1989)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 47²/₃ unités

Établissements autorisés:

- cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- cégep de la Gaspésie et des îles
- cégep de Jonquière
- cégep de Lévis-Lauzon
- cégep de Rimouski
- cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés requises pour installer et entretenir des systèmes automatisés comprenant de l'hydraulique, de la pneumatique et de l'électro-mécanique; concevoir et modifier les systèmes automatisés simples; la programmation d'automates programmables et robotisés et la programmation simple d'un micro-ordinateur relié à un système automatisé

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en système peut exercer sa spécialité dans diverses entreprises entre autres: les pâtes et papiers, l'alimentation, le plastique, le transport, le bois, y compris les entreprises de production industrielle et de transformation de matières premières.

CONTENU DU PROGRAMME

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 ² / ₃
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-325-89	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1 ² / ₃
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 ² / ₃
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1 ¹ / ₃
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-89	AUTOMATISMES CABLÉS	2-3-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2 ¹ / ₃
241-525-89	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	2-3-2	2 ¹ / ₃
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1 ¹ / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 ¹ / ₃
243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2 ¹ / ₃
243-173-88	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 ¹ / ₃
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 ¹ / ₃

plus 5 unités au choix parmi les cours suivants.

241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-127-85	STAGE INDUSTRIEL	0-3-1	1 ¹ / ₃
241-535-85	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 ¹ / ₃
241-635-85	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1 ² / ₃
241-665-85	ANALYSE DE VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1 ¹ / ₃
241-675-85	MICROTHÈSE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 ¹ / ₃
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1 ¹ / ₃

Secteur professionnel:

243.00

ÉLECTROTECHNIQUE

243.50 Instrumentation et contrôle (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Matane
cégep de Chicoutimi	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Granby	cégep de Trois-Rivières
cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, électroniques pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure, servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux les usines de formation, les services publics, offrent de nombreux postes en instrumentation et contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 ¹ / ₃

243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 ¹ / ₃
243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1 ¹ / ₃
243-788-84	TECHNIQUES D'INTERFACES	2-2-2	2
243-789-84	RÉGULATION	3-3-2	2 ² / ₃
243-790-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-3-2	2 ² / ₃
243-791-84	RÉGULATION DE PROCÉDÉ	4-4-3	3 ² / ₃
243-792-84	TÉLÉMESURES	2-2-2	2
243-793-84	RÉALISATION DE PROJET	2-2-2	2

870309

243.53 Électronique (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Maisonneuve
cégep Ahuntsic	cégep Montmorency
cégep de Baie-Comeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Chicoutimi	cégep de la Région de l'Amiante
Dawson College	cégep de Rimouski
cégep de Drummondville	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Saint-Laurent
cégep de la Gaspésie et des îles	cégep de Shawinigan
cégep Héritage	cégep de Sherbrooke
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Victoriaville
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	Institut Teccart Inc.

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

À la fin du programme, l'élève sera capable d'assister l'ingénieur dans la conception la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo; d'installer, de vérifier, d'entretenir, d'ajuster, d'analyser des appareils et des systèmes dans les domaines déjà mentionnés; de rédiger des rapports, des spécifications et instructions techniques et de collaborer à la rédaction du cahier de charges.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus, dans les sphères de l'activité humaine, l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-360-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 ¹ / ₃
243-543-84	AUTOMATISME INDUSTRIEL	2-3-2	2 ¹ / ₃
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-593-84	PROJET I	1-2-1	1 ¹ / ₃
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-653-84	TRANSMISSION NUMÉRIQUE	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-673-84	VIDÉO	2-2-1	1 ² / ₃
243-693-84	PROJET II	0-3-1	1 ¹ / ₃
plus un des deux cours suivants:			
243-573-84	AUDIO	2-2-1	1 ² / ₃
243-583-84	PÉRIPHÉRIQUES	2-2-1	1 ² / ₃
plus un cours à option parmi les suivants:			
243-633-84	RÉALISATION DE CIRCUITS INTÉGRÉS	4-3-3	3 ¹ / ₃
243-663-84	TÉLÉCOMMUNICATION	4-3-3	3 ¹ / ₃
243-683-84	ORDINATEURS	4-3-3	3 ¹ / ₃

890322

243.55

Électrotechnique générale

(1986)

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

44¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep Ahuntsic	cégep de la Région l'Amiante
cégep André-Laurendeau	cégep de Rimouski
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Laurent
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Sept-Îles
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Granby	cégep de Sherbrooke
cégep Héritage	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College
cégep de Limoilou	cégep de Victoriaville
cégep Lionel-Groulx	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Maisonneuve	Formatronique
cégep de Matane	Institut Teccart Inc.
cégep Montmorency	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs et savoirs-faire indispensables quelque soit son choix futur de spécialisation. À la fin du programme, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel, de vérifier, d'étalonner et de régler des systèmes de mesure; d'interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et de les inter-relier dans des systèmes fonctionnels.

De plus, il sera en mesure d'utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques, d'exécuter des travaux de nature mécanique à l'aide d'outils manuels ou électriques; d'utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications; d'analyser et de réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés; de modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée et d'effectuer des dessins et des croquis de natures électrique, électronique et mécanique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en électrotechnique générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et d'accéder à des tâches de surveillance de fabrication et d'installation, de maintenance et d'entretien. Par exemple, il peut monter des éléments dans un châssis et effectuer les raccordements conformément aux schémas, vérifier le fonctionnement des montages électriques à l'aide d'instruments de mesure, etc. Il peut suivre, s'il y a lieu, une formation à temps partiel ou une formation en cours d'emploi. Il peut aussi s'inscrire à un programme de spécialisation et obtenir un emploi à la suite de cette formation.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2

243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3

890322

243.56 Équipements bio-médicaux (1987)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissement autorisé:
 cégep de Sherbrooke

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en équipements bio-médicaux œuvrent principalement dans les services de génie bio-médical en milieu hospitalier. Ils effectuent leur travail dans plusieurs secteurs de ce milieu dont les principaux sont les laboratoires, l'imagerie, l'électrophysiologie, les salles d'opération et l'hémodialyse. L'industrie d'équipements bio-médicaux a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

140-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE HUMAINE APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2

243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-768-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-809-84	ORGANISATION HOSPITALIÈRE	2-0-1	1
243-810-87	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-1	2
243-811-87	INSTRUMENTATION DE VISUALISATION ET D'EXPLORATION	2-2-1	1 2/3
243-812-87	INSTRUMENTATION DE SURVEILLANCE ET DE SOINS	3-3-2	2 2/3
243-813-87	SÉCURITÉ ET NORMES EN MILIEU HOSPITALIER	2-0-1	1
243-814-87	ÉLECTRONIQUE BIO-MÉDICALE	3-2-2	2 1/3
243-816-84	STAGE D'OBSERVATION	0-5-0	1 2/3
243-817-84	STAGE DE TRAVAUX PRATIQUES	0-15-0	5

900426

243.57 Électronique industrielle (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières
cégep de Limoilou	cégep de Valleyfield
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal
cégep de l'Outaouais	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; appliquer les règles de sécurité concernant les travaux à exécuter; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; localiser, diagnostiquer et réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises pour l'entretien et la réparation des équipements; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; corriger les dessins et les spécifications non conformes suite à l'installation ou à la modification des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défauts constatés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en électronique industrielle travaillent dans de nombreux secteurs d'application de l'industrie. Par exemple, le plus vaste champ d'application concerne les entraînements réglés utilisés sur les machines outils, les laminoirs, les machines pour matières plastiques, les ventilateurs, etc. Les autres champs d'application sont entre autres, les engins de traction, les usines et réseaux électriques, les processus chimiques et métallurgiques.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS ÉLECTRONIQUES DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-1-1	1 ¹ / ₃
243-561-84	COMMANDE DE MACHINES	2-2-2	2
243-571-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-3-2	2 ¹ / ₃
243-581-84	PROJET I	2-2-2	2
243-591-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1 ¹ / ₃
243-641-84	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2	2
243-661-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-3-2	2 ¹ / ₃
243-671-84	PROJET II	2-4-2	2 ² / ₃
243-691-84	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	0-3-1	1 ¹ / ₃
243-767-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-768-84		2-2-2	2

870309

243.58 Planification des installations électriques (1986)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64²/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières

cégep de Limoilou
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais

cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la mise en plans et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques des manufacturiers aux normes du projet; élaborer, dessiner et corriger les schémas, les diagrammes et les plans nécessaires pour la réalisation d'un projet; rédiger les spécifications et instructions techniques concernant l'estimation des frais et la durée des travaux d'installation; vérifier la conformité des travaux d'un chantier aux normes établies; rédiger des rapports sur l'état des travaux et sur les modifications techniques requises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le travail du spécialiste en planification d'installations électriques consiste à résoudre les problèmes d'application et d'adaptation des appareillages utilisés pour transporter et distribuer l'énergie électrique. Ses compétences s'articulent autour de la gestion de l'énergie électrique, de la protection des installations électriques, de l'estimation des frais et de la durée des travaux d'installations électriques. Il possède également une formation suffisante pour résoudre les problèmes posés par l'introduction des micro-ordinateurs tant au niveau de la conception des installations électriques qu'au niveau de l'automatisation des processus de production. Les débouchés sur le marché du travail sont principalement dans le secteur du génie-conseil et dans les compagnies de distribution d'énergie électrique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	2-1-1	1 ¹ / ₃
243-541-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	3-3-2	2 ² / ₃
243-561-84	COMMANDE DE MACHINES	2-2-2	2
243-571-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-3-2	2 ¹ / ₃
243-581-84	PROJET I	2-2-2	2
243-591-84		1-2-1	1 ¹ / ₃

243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2	2
243-671-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-4-2	2 2/3
243-681-84	PRODUCTION, TRANSMISSION DISTRIBUTION	2-2-2	2
243-691-84	PROJET II	0-3-1	1 1/3
243-750-83	ESTIMATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE	1-2-3	2
			870309

243.59 Équipements audio-visuels (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissements autorisés:
cégep de Limoilou
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audio-visuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, les récepteurs de télévision, les magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audio-visuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en équipements audio-visuels sont recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audio-visuels. L'industrie d'équipements audio-visuels a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3

243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-555-84	SYSTÈME R.F.	3-3-2	2 2/3
243-565-84	SYSTÈMES VIDÉO	3-2-2	2 1/3
243-575-84	SYSTÈMES AUDIO	1-2-2	1 2/3
243-585-84	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	2-3-2	2 1/3
243-595-84	PROJET RÉCEPTEUR ET MONITEUR DE TÉLÉVISION	1-2-1	1 1/3
243-665-84	MAGNÉTOSCOPES	2-3-2	2 1/3
243-675-84	APPAREILS AUDIO	2-3-2	2 1/3
243-685-84	NOTIONS DE MÉDIATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE	1-2-1	1 1/3
243-695-84	PROJET DE PRODUCTION	0-4-2	2

870309

243.60 Télécommunications (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 1/2 unités

Établissement autorisé:
cégep de l'Outaouais

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il s'agit d'un secteur très évolutif où la mise en oeuvre des nouvelles découvertes technologiques est très rapide. Les développements majeurs s'articulent autour des techniques numériques et des réseaux informatiques. Citons à titre d'exemple l'installation des réseaux téléphoniques privés. De plus, les firmes spécialisées dans les télécommunications s'organisent autour de réseaux informatiques spécialisés et celles-ci offrent de nouveaux services tels que: télécopie, téléconférence, interrogation de banques de données, etc.

Les compagnies de téléphone, les câblo-distributeurs, le ministère des Communications sont parmi les nombreuses entreprises ou organismes susceptibles d'offrir des emplois aux spécialistes en télécommunications.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3

243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2 1/3
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2 1/3
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2 1/3
243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-821-84	RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-3-3	3
243-822-84	LES TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO BILATÉRALES	3-3-3	3
243-823-84	TÉLÉVISION	3-3-3	3
243-824-84	PROJETS	1-6-1	2 2/3
Cours facultatif.			
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2

870309

243.61 Microprocesseurs (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/2 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep Ahuntsic	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rimouski
Dawson College	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep Lionel-Groulx	Vanier College
cégep Montmorency	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs.

Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports. Rédiger des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en microprocesseurs possèdent les connaissances et les habiletés requises pour dépanner et modifier au besoin les systèmes de

productions contrôlés par microprocesseurs. En effet, ils sont familiers avec le langage de programmation et les techniques électroniques. Ainsi, ils sont en mesure de tenir compte à la fois des aspects matériels (hardware) et logiciels (software) des systèmes.

Ils sont aussi formés pour répondre aux besoins des entreprises qui implantent des outils de production à base de microprocesseurs.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-764-84	SYSTÈMES DE DÉVELOPPEMENT	4-3-2	3
243-765-84	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-4-2	2 2/3
243-766-84	PROJET	1-6-1	2 2/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES PÉRIPHÉRIQUES	3-4-2	3
247-421-83	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1	1 2/3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES-SORTIES	2-3-2	2 1/3
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2 1/3

870309

Secteur professionnel:

244.00

TECHNOLOGIE PHYSIQUE

244.51 Technologie physique (1986) générale

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

44 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep André-Laurendeau

John Abbott College

cégep de La Pocatière

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants

• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)

• Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

L'objectif fondamental est d'acquérir une formation de base en physique en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne; en ce sens, l'électronique et les systèmes ordonnés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du cours, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et d'interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision); de réaliser un montage opérationnel complet et correspondant à un besoin en technologie physique et d'en concevoir les éléments; d'adapter et d'utiliser les outils et les techniques dont il dispose à des fins d'acquisition de données et de commandes de procédé; d'analyser une situation concrète; de concevoir une solution; de réaliser les croquis et les schémas; de réaliser les montages physiques et électroniques; de contrôler les performances de la réalisation et de documenter son travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'application de la physique ne se fait qu'à partir d'une méthodologie scientifique rigoureuse et de résultats de mesure significatifs. Elle débouche sur la compréhension des relations entre les phénomènes ainsi que sur les moyens à prendre pour les contrôler et les commander.

La personne ayant complété sa formation en technologie physique générale est apte à œuvrer efficacement dans les domaines de la physique appliquée, discipline sur laquelle est basée toute technologie et toutes les innovations qui s'y rapportent. Elle est apte aussi à poursuivre sa formation dans des spécialisations telles que mesure et instrumentation physique ainsi qu'automatique et robotique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ELECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 1/3
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 1/3

870309

244.52 Automatique et robotique (1986)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

65 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de La Pocatière

cégep Lionel-Groulx

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants

• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

• Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Le finissant en technologie physique, spécialisé en *Automatique et robotique* a pour tâche principale d'assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production. Sa compétence est fondée sur son sens physique et sa connaissance des applications technologiques. Il comprendra les processus industriels soumis à l'automatisation et acquerra une méthodologie lui permettant de cerner les sources des problèmes de fonctionnement; d'interrelier des constituants d'équipement automatique, ou même, selon son expérience, de suggérer des adaptations ou des modifications et de les implanter.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'entrer en relation et de collaborer avec les différents spécialistes de l'automatisation et de l'équipement de production industrielle; de collaborer à la rédaction d'un cahier de charges décrivant complètement le procédé à automatiser; d'utiliser les

méthodes, langages et techniques de résolution propres à la commande automatique, de décrire les commandes d'un procédé, les paramètres à mesurer pour effectuer ces commandes ainsi que les algorithmes de traitement d'information qui sont nécessaires, de tenir compte des équipements environnants et de leur rétroaction avec le processus automatique; de collaborer au choix des appareils automatiques ou robots répondant aux critères ergonomiques et économiques, d'assurer l'installation, la mise en route, le dépannage et l'entretien des automates et robots, de programmer les appareils automatiques; de vérifier les performances, les possibilités et les limites d'une installation automatique, de procéder aux réglages, calibrations ou étalonnages nécessaires; de prévoir les règles de sécurité lors de l'exploitation et de l'entretien des équipements

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce type de fonction vise principalement à combler les besoins des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'automatisation industrielle. Celles-ci, en effet, n'ont pas la possibilité d'avoir une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes. Aussi des qualités personnelles telles que l'autonomie, la vue d'ensemble, la versatilité, la méthode de travail, la persévérance et la préoccupation des implications humaines et financières sont très recherchées par les employeurs.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 ² / ₃
244-147-84	MÉTHODES D'AUTOMATISATION	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-151-84	COMMANDE D'ACTIONNEURS	2-2-2	2
244-152-84	COMMANDE DE PROCESSUS	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-153-84	ROBOTIQUE	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-163-84	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE	2-2-1	1 ² / ₃
244-164-84	ALGORITHMES ET LANGAGE DE COMMANDE	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-165-84	LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 ¹ / ₃
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2 ¹ / ₃

870908

244.53

Mesure et instrumentation physique

(1986)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

65 unités

Établissement autorisé:

cégep de La Pocatière

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

L'élève en technologie physique avec spécialisation en *Mesure et instrumentation physique* possède une formation de base en physique en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne. L'électronique, l'informatique et les systèmes ordonnés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre, de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision).

De plus, dans les technologies étudiées (optique physique et instrumentale, acoustique, technique du vide, essais non destructifs, etc.), l'élève sera capable de décrire les phénomènes physiques impliqués et d'établir leur relation avec les grandeurs physiques associées; de maîtriser les techniques de mesure et d'interpréter les résultats, de choisir et d'utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique; de choisir l'instrumentation et de préciser les conditions d'utilisation incluant les règles de sécurité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien doit être apte à travailler sur divers types d'appareils dans les domaines concernés de même qu'à s'adapter assez facilement à d'autres technologies. Ces technologies sont couramment utilisées dans les centres de recherches, dans l'industrie, dans les laboratoires d'enseignement, en instrumentation médicale et dans les industries de composants micro-électroniques.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ¹ / ₃
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ¹ / ₃
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2

244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 2/3
244-150-84	APPLICATIONS DE L'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	2-2-2	2
244-156-84	MATÉRIAUX	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-162-84	ESSAIS NON DESTRUCTIFS	2-2-2	2
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1	1 2/3
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 1/3
244-521-82	TECHNIQUES DU VIDE	3-2-2	2 1/3
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2 1/3
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2 1/3
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1	2
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1	1 2/3
244-641-84	OPTIQUE PHYSIQUE ET LASERS	3-2-2	2 1/3

870309

Secteur professionnel:

247.00

TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES

247.50 Micro-ordinateur général (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 34 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	Vanier College
cégep de Baie-Comeau	collège d'électronique de Québec
cégep de Limoilou	collège d'informatique du Canada
cégep Lionel-Groulx	Institut Herzog de Montréal Inc
cégep de l'Outaouais	Institut supérieur d'Électronique (Mtl)
cégep de Sherbrooke	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

L'élève qui réussit ce programme sera en mesure de compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent tout système de contrôle régi par ordinateur. Il pourra lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation de tels systèmes. Il pourra de plus rédiger et coder dans le langage approprié les diagrammes de programmation qu'on lui aura fournis ou qu'il aura développés, vérifier et inspecter les pièces ou modules qui font partie intégrante d'un système ordonné. Ces objectifs sont intermédiaires et doivent être complétés par ceux donnés dans le programme systèmes ordonnés et automatisés pour que la formation du candidat soit complète et adéquate.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme de formation permet l'acquisition des connaissances de base indispensables au technicien devant œuvrer dans les domaines industriels contrôlés par ordinateurs. Qu'il s'agisse de chaînes d'assemblage automatisées, de processus de fabrication continus ou de conception graphique assistée par ordinateur, tous ces procédés font appel à des concepts fondamentaux qui se répartissent dans les champs de la logique, de l'électronique, de la programmation et des technologies assistées par ordinateur. Le futur spécialiste se doit donc de les acquérir dans un environnement où ils doivent coexister et interagir entre eux. Cet apprentissage multidisciplinaire et interdisciplinaire constitue le défi à relever pour l'élève qui désire arriver à saisir l'aspect *systémique* de tout procédé.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUIT I	4-3-1	2 2/3
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2 1/3
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 2/3
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 1/3

247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 1/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 1/3
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 1/3

890608

247.51 Systèmes ordonnés et automatisés (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep Lionel-Groulx
collège d'informatique du Canada
Institut supérieur d'Électronique (Mtl)
Institut Teccart Inc

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Le diplômé de ce programme pourra, avec l'aide d'un ingénieur, réaliser un système à base de microprocesseurs; ce système pourra être un ordinateur entouré de ses périphériques ou tout autre processus de création (design) de fabrication ou de contrôle industriel supporté par un micro-ordinateur. Il pourra construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel, assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Il pourra de plus optimiser l'exploitation des ressources du système en fonction des périphériques et établir des échanges d'information entre plusieurs de ceux-ci. Le finissant sera donc en mesure d'intervenir tant sur le matériel que sur le logiciel d'un tel système. Cette intervention, il pourra la faire à différents niveaux étant donné sa capacité de voir les systèmes sous forme de *boîte noire*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le détenteur du certificat d'études collégiales en *Systèmes ordonnés et automatisés* s'introduit dans un domaine en constante évolution; à cause de la découverte de nouveaux secteurs d'application, les besoins de ce genre de technicien grandissent sans cesse. Bien qu'au début, il pourra s'attendre à exécuter des tâches qui ne font pas appel à toutes ses connaissances, sa polyvalence l'amènera par la suite à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants dans les domaines de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle.

En plus d'avoir accès au marché du travail, le finissant pourra se perfectionner ultérieurement dans des D.P.E.C. en communication, en contrôle de procédé et en programmation en temps réel, sujets qu'il aura déjà abordés en cours de formation

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ² / ₃
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ² / ₃
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUIT I	4-3-1	2 ² / ₃
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2 ¹ / ₃
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 ² / ₃
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 ¹ / ₃
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 ¹ / ₃
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 ¹ / ₃
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 ¹ / ₃
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3	4 ² / ₃
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2	4
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2 ¹ / ₃
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3	4
247-601-83	PROJET	1-20-5	8 ² / ₃
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4	4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2	2 ¹ / ₃
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 ¹ / ₃

880913

Secteur professionnel:

260.00

TECHNIQUES DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ASSAINISSEMENT

260.51 Assainissement de l'eau (1989)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64 unités

Établissements autorisés:

Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Saint-Laurent

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme);
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme);
Chimie 564

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure:

- d'échantillonner, d'analyser et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées du point de vue physique, physico-chimique et micro-biologique
- d'effectuer des relevés hydrologiques;
- d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles;
- de contrôler les procédés de gérer les exploitations;
- de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations;
- de lire les plans spécialisés, d'aider à la rédaction de plans et devis, à l'exécution des dessins techniques, à la conception des ouvrages, à la surveillance des chantiers et à l'inspection des installations;
- de promouvoir les caractéristiques techniques des divers instruments et produits chimiques utilisés dans le domaine de l'eau, d'installer et de mettre en service les appareillages;
- de compiler, d'analyser et d'interpréter les données techniques pertinentes, de rédiger des rapports d'activités et scientifique;
- d'œuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les possibilités de carrière sont multiples pour les techniciens en *Assainissement de l'eau*. Les champs d'application comprennent le secteur des eaux potables, des eaux usées domestiques, des eaux usées agricoles, des eaux utilisées dans les procédés industriels et des eaux usées industrielles. Les principaux employeurs sont: les services publics tels que les municipalités, plusieurs ministères dont les ministères de l'Environnement fédéral et provincial; les sociétés parapubliques; les laboratoires accrédités dans l'analyse des eaux, les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux; les bureaux d'ingénieurs-conseils oeuvrant dans le domaine du génie sanitaire; les sociétés privées de gestion des eaux. Comme fonctions de travail accomplies par ces techniciens, il faut souligner les suivantes: analyse des eaux en laboratoire, exploitation et direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux usées; inspection et aide technique; échantillonnage et analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques, vérification,

entretien et ajustement des systèmes de mesure, d'analyse et de contrôle des procédés; interprétation de données et rédaction de rapports et devis; conception et dessin technique; représentation technique et promotion des ventes; assistance technique aux chercheurs

La directive 006 du ministère de l'Environnement du Québec exige l'obtention de ce C.E.C. pour opérer et gérer les installations de traitement des eaux de consommation et d'épuration des eaux usées.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ² / ₃
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 ¹ / ₃
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ² / ₃
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ² / ₃
203-977-73	NOTION DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 ² / ₃
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 ¹ / ₃
260-301-87	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2 ¹ / ₃
260-312-88	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU	4-0-2	2
260-321-87	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DE STATIONS	1-3-1	1 ² / ₃
260-401-87	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2 ¹ / ₃
260-410-87	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2 ¹ / ₃
260-411-87	THÉORIE DU TRAITEMENT DES EAUX	3-3-3	3
260-421-87	AMÉNAGEMENT DES STATIONS	1-3-1	1 ² / ₃
260-511-87	TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES	4-4-3	3 ² / ₃
260-521-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT I	1-2-1	1 ¹ / ₃
260-531-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION I	2-2-2	2
260-561-87	EXPLOITATION ET ÉQUIPEMENTS DE STATIONS	1-3-1	1 ² / ₃
260-606-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES SPÉCIALISÉE	5-0-2	2 ¹ / ₃
260-611-87	PROCÉDÉS FONDAMENTAUX	3-0-2	1 ² / ₃
260-621-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT II	1-3-1	1 ² / ₃
260-631-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION II	2-3-2	2 ¹ / ₃

plus 6²/₃ unités parmi les cours suivants

260-107-87	TRAITEMENTS AVANCÉS	3-3-3	3
260-108-87	INITIATION AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-0-3	2
260-109-87	EAUX LACUSTRES ET MARINES	3-0-3	2
260-110-87	POLLUTION INDUSTRIELLE DE L'EAU	3-0-3	2
260-111-87	GESTION DES DÉCHÈTS TOXIQUES	2-2-2	2
260-571-87	RÉSEAUX URBAINS	2-2-2	2
260-641-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-6-3	3
260-661-87	EXPLOITATION DES PROCÉDÉS	1-3-1	1 ² / ₃

890706

**260.52 Assainissement et (1987)
sécurité industriels**

TYPE DE SANCTION -
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63²/₃ à 64¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep de Jonquière
cégep de Saint-Laurent

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIF

Ce programme a pour objectif de permettre aux adultes praticiens en santé et sécurité au travail d'acquérir la formation correspondant aux cours de spécialisation du programme 260.03, *Assainissement et sécurité industriels*.

CONTENU DU PROGRAMME

101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 ² / ₃
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 ² / ₃
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ² / ₃
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ² / ₃
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 ² / ₃
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
260-103-85	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT ET À LA SÉCURITÉ	2-1-2	1 ² / ₃
260-203-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS I	2-1-2	1 ² / ₃
260-303-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS II	2-1-2	1 ² / ₃
260-313-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES I	2-1-2	1 ² / ₃
260-323-85	ANALYSE DES EAUX	2-2-2	2
260-333-85	ENVIRONNEMENT SONORE	3-2-3	2 ² / ₃
260-403-85	LÉGISLATION	3-0-2	1 ² / ₃
260-413-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES II	2-2-2	2
260-433-85	CONTAMINANTS PHYSIQUES	3-2-3	2 ² / ₃
260-513-85	TECHNIQUES D'ANALYSE I	2-2-2	2
260-523-85	AIR INDUSTRIEL I	2-2-2	2
260-553-85	IMMERSION INDUSTRIELLE I	1-7-1	3
260-603-85	DIRECTION DE LA PRÉVENTION	2-1-2	1 ² / ₃
260-613-85	CONTRÔLE DES CONTAMINANTS	2-2-2	2
260-643-85	ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL	2-1-2	1 ² / ₃
260-653-85	IMMERSION INDUSTRIELLE II	1-7-1	3

plus entre 12²/₃ et 13¹/₃ unités choisies par le collège parmi les cours suivants.

260-900-85	AIR INDUSTRIEL II	1-2-1	1 ¹ / ₃
260-901-85	DÉCHETS INDUSTRIELS	2-2-2	2
260-902-85	MACHINERIE ET OUTILLAGE	2-1-2	1 ² / ₃
260-903-85	ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	2-1-2	1 ² / ₃
260-904-85	BÂTIMENTS À RISQUES SPÉCIAUX	2-2-2	2
260-905-85	TECHNIQUES D'INSPECTION ET D'ENQUÊTE	2-1-1	1 ¹ / ₃
260-906-85	TECHNIQUES D'ANALYSE II	2-4-2	2 ² / ₃
260-907-85	FORMATION — INFORMATION	2-2-2	2
260-908-85	CONTAMINANTS BIOLOGIQUES	2-1-2	1 ² / ₃

260-909-85	EAUX INDUSTRIELLES I	2-1-2	1 ² / ₃
260-919-85	EAUX INDUSTRIELLES II	2-1-2	1 ² / ₃
260-929-85	EAUX INDUSTRIELLES III	2-1-2	1 ² / ₃
260-939-85	EAUX INDUSTRIELLES	3-1-3	2 ¹ / ₃
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 ² / ₃
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

871125

Secteur professionnel:

270.00

TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE

270.50 Métallurgie générale (1986)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 46 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 564

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de tâches de contrôle de production, d'inspection ou d'essais sur des pièces métalliques moulées, forgées ou des ensembles soudés

Réaliser, sous la supervision d'un technicien ou d'un ingénieur des essais mécaniques ou non destructifs courants. Lire les plans permettant de participer à la mise en fabrication de pièces ou d'assemblages métalliques. Relever des données permettant le contrôle du processus de production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en métallurgie générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et de faire valoir sa formation

- dans la planification et le contrôle de la production et de la mise en forme de produits métalliques, en assistant le technologue ou l'ingénieur;
- dans l'inspection des produits ou assemblages métalliques en participant à la mise en œuvre des différents processus d'essais mécaniques et non destructifs;
- dans le domaine des traitements thermiques, en réalisant et surveillant les opérations;
- dans le domaine de la galvanoplastie, en préparant les bains de placage et les pièces et en surveillant les opérations de placage;
- dans la représentation technique.

De plus, cette formation de base lui donne la possibilité de poursuivre ses études afin d'acquérir des connaissances spécialisées dans le domaine du contrôle de la qualité, du soudage ou encore des procédés métallurgiques

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2 1/3
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2 1/3
270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2
270-440-86	CORROSION	2-1-1	1 1/3
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2 2/3
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3

870309

270.51 Contrôle de la qualité (1986)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissement autorisé:

cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)
 - Chimie 564.

OBJECTIFS

Préparer des spécialistes polyvalents en contrôle de la qualité aptes à oeuvrer en milieu industriel et dans les organismes de recherche.

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome:

- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la détermination de la composition chimique des métaux par l'utilisation de la spectrographie, de la fluorescence X;

- la réalisation d'essais non destructifs en radiographie, ultrasons, magnétoscopie et ressuage ainsi que l'analyse des défauts détectés;
- la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats;
- l'établissement des systèmes de mesure assurant la cueillette des données pour la température, la pression etc
- la lecture des plans des pièces à analyser
- l'utilisation des codes et normes assujettis à la réalisation des domaines ci-haut mentionnés;
- l'utilisation de l'assurance qualité dans l'établissement de procédures.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants.

- laboratoires de recherche des compagnies et des organismes gouvernementaux
- usines de fabrication de produits primaires (aluminerie, aciérie);
- compagnies oeuvrant dans la fabrication de matériels de transport marchandises (camions-wagons); passager (métro); aéronautique (moteurs avions); chantiers navals;
- Pétrochimie corrosion;
- Protection et finition des métaux.
- Laboratoires spécialisés en essais, destructifs, non-destructifs, analyses chimiques;
- Représentation technique

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants

270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2 ² / ₃
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2 ¹ / ₃
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1 ¹ / ₃
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1 ¹ / ₃
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1 ² / ₃

* C.E.C. 270.50

870309

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome:

- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats
- l'inspection et la vérification des propriétés mécaniques des produits d'apport
- la mise en oeuvre des procédés de soudage;
- la lecture de plans pour participer à la vérification ou la mise en fabrication d'ensembles soudés;
- la symbolisation;
- l'établissement de procédures de soudage;
- l'interprétation des essais destructifs et non destructifs;
- la qualification des procédures de soudage;
- l'application des normes les plus couramment employées;
- la soudabilité des métaux et alliages;
- le choix de l'équipement de soudage

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: métallurgie générale; fabrication soudée; mécano-soudure appareils sous pression, fabrication navale; soudage de l'aluminium soudage d'entretien; représentation technique.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants:

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2 ¹ / ₃
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2 ¹ / ₃
270-533-86	ÉQUIPEMENTS DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2 ² / ₃
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1 ² / ₃
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2 ¹ / ₃
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1 ¹ / ₃

* C.E.C. 270.50

870309

270.52 Soudage (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 66¹/₃ unités

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 564

270.53 Procédés métallurgiques (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 1/3 unités

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
 - Chimie 564

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome

- la planification et la mise en fabrication de la production de produits métallurgiques
- le développement et le contrôle du processus de production
- la vérification de toutes les étapes mises en oeuvre lors de l'élaboration et de la transformation des métaux;
- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: la pyroréduction du niveau, l'électrometallurgie ou l'hydro-metallurgie la fusion des métaux et alliages (fonderies, aciéries, métaux de deuxième fusion); la mise en forme de métaux et alliages (moulage, forgeage, laminage, extrusion); les traitements thermiques des métaux ferreux et non-ferreux; le placage et la protection des métaux

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants.

270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON DESTRUCTIFS	2-3-2	2 1/3
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2 1/3
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1 2/3
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2 2/3
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1 2/3

* C.E.C. 270.50

Secteur professionnel:

280.00 TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

280.50 Systèmes électroniques d'aéronefs (1986)

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

65 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep Edouard-Montpetit

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports

Remplir les fiches techniques et rédiger les rapports pour la certification de l'appareillage d'avionique, établir des devis, conseiller et informer les clients et le personnel non-spécialisé ayant à utiliser l'appareillage d'avionique. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs afin de s'assurer qu'elles sont en bon état et conformes aux normes du ministère des Transports

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Parmi les nombreuses entreprises pouvant offrir des emplois, mentionnons Canadair, Pratt & Whitney du Canada Ltée, Compagnie Marconi du Canada, etc. Il y a également les transporteurs publics et privés tels que Québecair, Air Canada, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2

243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-508-85	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS R.F.	3-3-2	2 2/3
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2 1/3
280-712-84	RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES	2-0-1	1
280-713-84	COMMUNICATIONS ET NAVIGATION À COURTES DISTANCES	3-3-2	2 2/3
280-714-84	SYSTÈMES RADAR DE NAVIGATION AÉRIENNE	3-3-2	2 2/3
280-715-84	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-716-84	ÉLECTRICITÉ D'AÉRONEFS	3-3-2	2 2/3
280-718-84	INTÉGRATION DES SYSTÈMES D'AVIONIQUE	3-4-2	3

plus un cours à option parmi les suivants:

243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
280-717-84	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2 1/3

870309



Techniques humaines

Secteur professionnel:

310.00

TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

310.52 Techniques d'intervention en délinquance (1987)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

60%¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic

John Abbott College

cégep François-Xavier-Garneau

cégep de Maisonneuve

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agent de la paix, d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIF

Permettre aux agents de la paix, aux agents de correction ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 310.02, *Techniques d'intervention en délinquance*.

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 ² / ₃
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 ² / ₃
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 ² / ₃
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNIILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNIILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 ² / ₃
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 ¹ / ₃
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13
310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants

310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉRATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

871127

310.53 Techniques juridiques (1990)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

cégep Ahuntsic

cégep d'Alma

cégep François-Xavier Garneau

cégep de Rimouski

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire

- Mathématique 064-434.

OBJECTIFS

Le programme *Techniques juridiques* prépare des techniciennes et des techniciens à être capables de procéder à la recherche de lois, règlements, jurisprudence et doctrine susceptibles d'alimenter le traitement d'un problème juridique

Les techniciennes et techniciens sont donc habilités à faire de la recherche documentaire, à analyser le contenu des documents, à en extraire l'information pertinente dans le but de collaborer à la rédaction des procédures ou documents appropriés au traitement du dossier

L'acquisition de ces habiletés requiert des connaissances en droit civil, droit criminel, procédure civile, méthodes de recherche, rédaction des procédures juridiques, utilisation de banques de données et de logiciels de traitement de textes et de données.

Le programme prépare aussi les diplômées et diplômés à exercer les tâches suivantes: ouverture et suivi du dossier; suivi des comptes des clients; préparation et taxation des mémoires de frais; gestion des comptes en fiducie; préparation des dossiers pour l'audition; vacation à la cour; recherches de litres; perception des amendes et des pensions alimentaires; rédaction des procès-verbaux d'audience

En ce sens, la formation traite des éléments suivants: fonctionnement des greffes, dossiers de contentieux, comptabilité, fonctionnement du système d'enregistrement.

Enfin, la spécialisation assure une connaissance plus approfondie de l'information juridique en droit du travail, corporatif, municipal, commercial, et des assurances.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme prépare les futurs techniciennes et techniciens à œuvrer dans l'un ou l'autre des créneaux d'emplois suivants: bureaux d'avocats, bureaux de notaires, greffes municipal, civil et pénal, bureaux de huissiers ou encore au sein de contentieux privés ou publics.

Les fonctions du technicien et de la technicienne juridiques peuvent varier considérablement puisqu'elles découlent, pour une bonne part, de la nature même de l'entreprise qui l'emploie et aussi des aptitudes et de l'autonomie du candidat ou de la candidate choisi(e).

Une modification à la Loi sur les huissiers, en vigueur depuis septembre 1989, fait du diplôme d'études collégiales en *Techniques juridiques* un préalable à l'obtention du permis de stagiaire-huissier émis par le ministre de la Justice. La personne ayant obtenu un CEC en *Techniques juridiques* devra compléter la formation requise pour l'obtention du DEC en 310.03, *Techniques juridiques* pour être éligible à l'obtention d'un permis de stagiaire-huissier.

CONTENU DU PROGRAMME

310-113-89	SOURCES ET MÉTHODOLOGIE DU DROIT	3-1-3	2 1/3
310-203-89	DROIT CIVIL I	4-0-3	2 1/3
310-213-89	FONCTIONNEMENT DES GREFFES	3-0-3	2
310-313-89	DROIT CIVIL II	3-0-3	2
310-333-89	PROCÉDURE CIVILE I	3-1-3	2 1/3
310-403-89	DROIT CRIMINEL I	3-0-3	2
310-413-89	RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE	1-2-3	2
310-423-89	DROIT CIVIL III	3-0-3	2
310-433-89	PROCÉDURE CIVILE II	3-1-3	2 1/3
310-513-89	DROIT CIVIL IV	3-0-3	2
310-523-89	PROCÉDURES NOTARIALES	2-1-3	2
310-533-89	DROIT CIVIL V	3-0-3	2
310-543-89	LABORATOIRE CONTENTIEUX	1-2-3	2
310-593-89	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3	2
310-643-89	STAGES	3-35-4	14
310-653-89	LABORATOIRE NOTARIAL	1-2-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
420-122-84	UTILISATION DE LOGICIELS	1-2-3	2

plus 8 unités parmi les cours suivants.

310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTIONS SOCIALES	2-1-2	1 2/3
310-503-89	DROIT CRIMINEL II	3-0-3	2
310-553-89	DROIT COMMERCIAL	3-1-3	2 1/3
310-563-89	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3	2
310-663-89	DROIT CORPORATIF	2-1-3	2
310-673-89	DROIT DES ASSURANCES	3-0-3	2
310-683-89	DROIT MUNICIPAL	3-0-3	2
310-693-89	RÉDACTION DE PROCÉDURES JUDICIAIRES	2-1-3	2

900430

Secteur professionnel:

311.00 TECHNIQUES DE PRÉVENTION

311.51 Techniques de prévention (1979)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 59 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue cégep de Maisonneuve
cégep André-Laurendeau cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Jonquière cégep de Shawinigan

350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATION DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
410-514-79	PLANIFICATION PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3	2 1/3
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

880204

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif de préparer un technicien compétent dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Au terme de ses études, l'élève sera un véritable préventionniste plutôt qu'un inspecteur en sécurité. Sa tâche consistera surtout à inculquer à tous les employés d'une usine donnée des principes de prévention et de sécurité au travail. Il devra faire la mise au point de programmes de prévention, instaurer un système d'inspections et d'enquêtes qui lui permettra de détecter les lacunes dans certaines situations particulières et dans l'application même de son programme d'action.

Il faut donc voir dans ce futur technicien un agent de promotion, un conseiller de la direction d'une entreprise et un éducateur au niveau du personnel. Pour ce faire, il doit posséder des connaissances exactes pour comprendre son travail et des connaissances en sciences humaines pour l'aider dans ses nombreux contacts.

CONTENU DU PROGRAMME

201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4	2 2/3
242-901-75	LECTURE DE PLANS ET DE DEVIS	3-0-3	2
311-101-77	FONDEMENTS DE LA PRÉVENTION	3-0-2	1 2/3
311-201-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION I	2-1-2	1 2/3
311-301-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES I	2-1-2	1 2/3
311-311-77	LES TECHNIQUES D'INSPECTION ET LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE	3-2-3	2 2/3
311-321-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL I	2-1-2	1 2/3
311-401-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES II	2-1-2	1 2/3
311-411-77	THÉORIE ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION	2-1-2	1 2/3
311-421-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL II	2-1-2	1 2/3
311-431-77	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
311-441-77	LES ORGANISMES DE PRÉVENTION	2-0-2	1 1/3
311-501-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION I	3-2-3	2 2/3
311-504-77	SANTÉ ET PRÉVENTION	2-2-2	2
311-511-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL I	2-1-2	1 2/3
311-531-77	STAGES	2-16-2	6 2/3
311-601-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION II	3-2-3	2 2/3
311-611-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL II	2-1-2	1 2/3
311-621-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION II	2-1-2	1 2/3
311-631-77	PROJET D'INTERVENTION	1-3-1	1 2/3
311-641-77	TECHNIQUES D'INSTRUCTIONS	1-3-2	2

Secteur professionnel:

322.00 TECHNIQUES FAMILIALES**322.53 Techniques (1987)
d'éducation en
services de garde**TYPE DE SANCTION -
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 1/3 unités**Établissements autorisés:**

cégep Beauce-Appalaches	cégep de Saint-Jérôme
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Shawinigan
cégep Héritage	cégep de Trois-Rivières
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Valleyfield
cégep de Jonquière	Vanier College
cégep de l'Outaouais	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Rimouski	collège de l'Assomption
cégep de Ste-Foy	collège Laflèche
cégep de Saint-Hyacinthe	collège Marie-Victorin

OBJECTIFS

Ce programme vise principalement à permettre aux détenteurs d'une attestation d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde* de compléter leur spécialisation, par l'obtention d'un certificat d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde*, correspondant aux cours de spécialisation professionnelle du diplôme d'études collégiales du même domaine d'activités. Ce certificat d'études collégiales peut exceptionnellement être offert aux personnes qui n'auraient pas complété ni même amorcé les cours de l'attestation d'études collégiales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les détenteurs du certificat d'études collégiales sont formés pour travailler auprès d'enfants de la naissance à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. Les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

De plus, ils pourront continuer leurs études pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde*.

CONTENU DU PROGRAMME

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUÉBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-87	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3	2
322-105-87	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2 2/3
322-107-87	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2
322-108-85	SEMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1 2/3
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1 2/3
322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3

322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-87	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-3	2
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4 1/3
322-403-87	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-86	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2 1/3
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5 2/3
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIÈRE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2

900430

Secteur professionnel:

351.00 ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

351.51 Techniques d'éducation spécialisée (1987)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Sainte-Foy
cégep de Baie-Comeau	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep Beauce-Appalaches	cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College	cégep de Sept-Îles
(campus Lennoxville)	cégep de Shawinigan
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sherbrooke
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de La Pocatière	Vanier College
cégep de l'Outaouais	cégep du Vieux-Montréal
cégep de la Région de l'Amiante	collège Lafleche
cégep de Rimouski	collège Marie-Victorin
cégep de Rivière-du-Loup	

351-591-87	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1	13 2/3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
351-601-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES CLIENTÈLES	1-2-3	2
351-611-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-621-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-631-87	LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET COMMUNAUTAIRE DE L'INTERVENTION	1-2-3	2
351-641-87	APPROFONDISSEMENT SUR L'OBSERVATION ET SES TECHNIQUES	1-2-3	2
351-651-87	LA PSYCHOMOTRICITÉ MOYEN D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-671-87	LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-3	2
351-681-87	SEXUALITÉ ET CLIENTÈLES EN DIFFICULTÉ	1-2-3	2

900430

OBJECTIFS

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine de l'éducation spécialisée d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 351.03, *Techniques d'éducation spécialisée*.

CONTENU DU PROGRAMME

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
351-121-87	ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES	1-2-1	1 1/3
351-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
351-211-87	ACTIVITÉS D'EXPRESSION	1-2-1	1 1/3
351-221-87	ANIMATION DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-1	1 1/3
351-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
351-301-87	L'ADAPTATION ET SA PROBLÉMATIQUE	2-1-3	2
351-321-87	APPROCHES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	2-1-2	1 2/3
351-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
351-391-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
351-401-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION I	3-0-3	2
351-411-87	L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET LA RELATION AIDANTE	1-2-3	2
351-415-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION II	3-0-3	2
351-421-87	PROCESSUS DE L'INTERVENTION	2-1-2	1 2/3
351-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
351-491-87	STAGE D'APPLICATION	1-19-1	7
351-501-87	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3-0-1	1 1/3
351-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3

Secteur professionnel:

371.00**PASTORALE****371.51 Agents de pastorale (1983)**

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

40 unités

Établissements autorisés:

cégep Valleyfield

collège Marie-Victorin

collège de l'Assomption

Petit Séminaire de Québec

collège Lafleche

Séminaire de Saint-Augustin

OBJECTIFS

Permettre aux candidats d'approfondir certaines données du phénomène religieux, leur assurer une formation de base en sciences humaines, une meilleure connaissance de l'homme dans ses relations avec les autres et leur permettre d'acquérir un certain nombre de techniques qui les aideront à mieux travailler avec des groupes et des individus dans leur activité pastorale.

CONTENU DU PROGRAMME

340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
350-901-77*	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3	2
370-967-77	INITIATION À LA BIBLE I (ancien testament)	3-0-3	2
370-968-77	INITIATION À LA BIBLE II (nouveau testament)	3-0-3	2
370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILE	3-0-3	2
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2
371-110-74	INTRODUCTION AUX ÉTUDES PASTORALES	3-0-3	2
371-210-74	L'ENTRETIEN PASTORAL	1-2-3	2
371-310-74	ANIMATION PASTORALE DES GROUPES	1-2-3	2
371-410-74	INSERTION DE LA PASTORALE DANS UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2

* Les élèves qui s'inscriront aux cours de psychogénèse (350-205-77 et 350-305-77) pourront remplacer ce cours par tout autre cours de Sciences humaines

plus 12 unités choisies parmi les cours de la liste suivante:

322-114-74	ÉTIOLOGIE DE LA DYNAMIQUE DE LA FAMILLE	2-1-5	2 ¹ / ₃
322-214-74	COUPLE ET FAMILLE. VALEURS. SEXUALITÉ. ÉTHIQUE	3-0-3	2
322-314-74	PATHOLOGIE SOCIALE ET FAMILIALE	2-2-3	2 ¹ / ₃
322-414-74	TECHNIQUES D'INTERVIEW POUR MILIEU FAMILIAL	2-1-3	2
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
351-201-71	FACTEURS SOCIAUX D'INADAPTATION	2-1-3	2
352-110-77	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE	2-1-3	2
352-201-77	LA SÉNESCENCE	3-0-3	2
371-101-74	TOXICOMANIE ET PASTORALE	2-1-3	2
371-102-74	STRUCTURE DE L'ORGANISATION DIOCÉSAINE	3-0-3	2
371-103-74	PASTORALE À L'ÉLÉMENTAIRE	3-0-3	2
371-104-74	PASTORALE FAMILIALE	2-1-3	2
371-105-74	PASTORALE DES PERSONNES ÂGÉES I	3-0-3	2
371-202-74	ADMINISTRATION DES FABRIQUES	3-0-3	2
371-203-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-204-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-205-74	PASTORALE DES PERSONNES ÂGÉES II	3-0-3	2
371-301-74	TECHNIQUES D'OBSERVATION PARTICIPANTE	1-2-3	2
371-302-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-303-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-305-74	PASTORALE DES PERSONNES ÂGÉES III	3-0-3	2
371-401-74	SUPERVISION	1-2-3	2
371-402-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-405-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-501-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-590-81	STAGE D'EXPLORATION	1-8-1	3 ¹ / ₃
371-690-81	STAGE D'INTERVENTION	1-12-1	4 ² / ₃
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
388-221-77	SÉCURITÉ SOCIALE	2-1-3	2
388-421-77	INFORMATION LÉGALE	2-1-3	2

900321

Secteur professionnel:

388.00

ASSISTANCE SOCIALE

388.51 Techniques de travail social (1987)

TYPE DE SANCTION
CÉRTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Sainte-Foy
Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Drummondville	cégep de Sherbrooke
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquières	cégep du Vieux-Québec
cégep de Lévis-Lauzon	collège Marie-Victorin
cégep de Rimouski	

OBJECTIF

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine des services sociaux d'acquiescer la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 388 01, *Techniques de travail social*

CONTENU DU PROGRAMME

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
388-102-87	INTRODUCTION À L'INTERVENTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
388-103-87	TRAVAIL SOCIAL ET ACTUALITÉ	2-1-2	1 2/3
388-104-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
388-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
388-211-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-2	2
388-221-87	POLITIQUES SOCIALES ET TRAVAIL SOCIAL	2-2-2	2
388-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
388-301-87	INTERVENTION SOCIALE ET DYNAMIQUE FAMILIALE	2-2-2	2
388-331-87	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-341-86	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
388-403-87	STAGE D'IMPLICATION	2-10-2	4 2/3
388-411-87	SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	2-1-2	1 2/3
388-421-87	INTERVENTION ET LÉGISLATIONS SOCIALES	2-2-2	2
388-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE	2-2-2	2
388-501-87	STAGE D'INTERVENTION	3-30-2	11 2/3
388-601-87	SÉMINAIRE SUR LES MODÈLES D'INTERVENTION	2-2-2	2
388-602-87	PROJETS EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	0-3-3	2
388-925-87	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 2/3

plus 6 2/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
388-908-87	INTERVENTION SOCIALE ET PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1 2/3
388-909-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONSOMMATION	2-1-2	1 2/3
388-913-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONDITION FÉMININE	2-1-2	1 2/3
388-915-87	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES	1-2-2	1 2/3
388-916-87	INTERVENTION SOCIALE ET MILIEU SUBSTITUT	2-1-2	1 2/3
388-917-87	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU DE TRAVAIL	2-1-2	1 2/3
388-918-87	INTERVENTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE	2-1-2	1 2/3
388-923-87	INTERVENTION SOCIALE ET SUICIDE	1-2-2	1 2/3
388-924-87	INTERVENTION SOCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2-1-2	1 2/3
388-926-87	INTERVENTION SOCIALE INTÉGRÉE	1-2-2	1 2/3
388-930-87	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE	2-1-2	1 2/3
388-951-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX RÉGIONAUX	1-2-2	1 2/3
388-980-86	INTERVENTION SOCIALE ET TOXICOMANIES	2-1-2	1 2/3
388-982-87	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT	2-1-2	1 2/3
388-991-87	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ	2-1-2	1 2/3

871201

Secteur professionnel:

393.00

TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

393.51 Techniques de la documentation (1982)

401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

59 unités

900411

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Jonquière
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep Lionel-Groulx
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Maisonneuve
John Abbott College	cégep de l'Outaouais
	cégep de Trois-Rivières

OBJECTIFS

Ce programme permet à des personnes travaillant dans le domaine de la documentation d'acquies les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation. Il permet d'exécuter un ensemble de tâches et de prendre une série de décisions relatives au fonctionnement d'un milieu documentaire tel que la bibliothèque, le centre de documentation, le dépôt d'archives ou la librairie.

CONTENU DU PROGRAMME

387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2	2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2	2
393-120-82	RECHERCHES ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2	2 ^{2/3}
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2	1 ^{1/3}
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2	2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2	2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2	1 ^{2/3}
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMALE DE DEWAY	2-3-1	2
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1	2
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1	1 ^{2/3}
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE	1-2-1	1 ^{1/3}
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1	1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1	1 ^{1/3}
393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1	2
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1	1 ^{2/3}
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2	2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1	1 ^{1/3}
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1	1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1	1 ^{1/3}
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6	3
393-590-82	STAGES	1-2-4	9 ^{2/3}
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2	2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES	0-3-3	2
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	2-2-2	2



Techniques de l'administration

Secteur professionnel:

410.00

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

410.50 Finance (1986)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 1/2 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Lionel-Groulx
cégep Ahuntsic	cégep de Maisonneuve
cégep d'Alma	cégep de Matane
cégep André-Laurendeau	cégep Montmorency
cégep de Baie-Comeau	cégep de l'Outaouais
cégep Beauce-Appalaches	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rimouski
Champlain Regional College	cégep de Rivière-du-Loup
(campus Lennoxville)	cégep de Rosemont
(campus Saint-Lambert)	cégep de Saint-Félicien
(campus St Lawrence)	cégep de Sainte-Foy
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Hyacinthe
Dawson College	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Jérôme
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Saint-Laurent
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Sept-Îles
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Granby	cégep de Sherbrooke
cégep Héritage	cégep de Sorel-Tracy
John Abbott College	cégep de Trois-Rivières
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Valleyfield
cégep de Jonquière	Vanier College
cégep de La Pocatière	cégep de Victoriaville
cégep de Lévis-Lauzon	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Limoilou	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Ce programme vise à préparer l'élève à occuper des postes au niveau intermédiaire au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou à œuvrer en milieux publics et para-publics aussi bien que dans les diverses organisations de crédit

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 1/3

410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 1/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2 2/3
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un des cours suivants:

410-613-79	COMPTABILITÉ IV	4-0-4	2 2/3
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3

900430

410.51 Marketing (1982)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 51 1/2 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep Montmorency
cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rosemont
cégep de Chicoutimi	cégep de Sainte-Foy
Dawson College	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Édouard-Montpetit	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
John Abbott College	cégep de Sherbrooke
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de Lévis-Lauzon	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	collège de l'Assomption
cégep de Maisonneuve	collège O'Sullivan de Montréal Inc

OBJECTIF

Ce programme prépare l'élève à évoluer dans le champ du marketing, discipline motrice de l'activité économique moderne.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 1/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3

410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-501-79	COMMERCE DE DÉTAIL I	3-1-2	2
410-511-79	MARKETING INDUSTRIEL	3-0-1	1 ¹ / ₃
410-521-79	PROMOTION	3-1-2	2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-591-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-4	2 ² / ₃
410-601-79	COMMERCE DE DÉTAIL II	2-1-2	1 ² / ₃
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-631-79	MARKETING II	3-0-1	1 ¹ / ₃
410-691-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING II	0-4-4	2 ² / ₃
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

881011

410.52 Personnel (1982)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

Établissements autorisés:

cégep André-Laurendeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Baie-Comeau	cégep de Saint-Jérôme
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Jonquières	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep Lionel-Groulx	Vanier College
cégep de Maisonneuve	cégep de Victoriaville
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal

OBJECTIF

Ce programme vise la formation de techniciens appelés à évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ¹ / ₃ *
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2 ² / ₃
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-532-74	LE RESSOURCÈMENT ET LA DOTATION	4-0-4	2 ² / ₃
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-592-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 ² / ₃
410-612-74	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-632-74	BÉNÉFICES SOCIAUX	3-0-3	2
410-692-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 ² / ₃

420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
------------	--	-------	---

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880913

410.53 Gestion financière informatisée (1985)

TYPE DE SANCTION.
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 51¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Maisonneuve
cégep Ahuntsic	cégep de Matane
cégep d'Alma	cégep Montmorency
cégep André-Laurendeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Baie-Comeau	cégep de la Région de l'Amiante
cégep Beauce-Appalachés	cégep de Rimouski
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rivière-du-Loup
Champlain Regional College	cégep de Rosemont
(campus Lennoxville)	cégep de Saint-Félicien
(campus Saint-Lambert)	cégep de Sainte-Foy
(campus St. Lawrence)	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Chicoutimi	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Laurent
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Sept-Îles
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Shawinigan
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sherbrooke
cégep de Granby	cégep de Sorel-Tracy
John Abbott College	cégep de Trois-Rivières
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Valleyfield
cégep de Jonquières	Vanier College
cégep de La Pocatière	cégep de Victoriaville
cégep de Lévis-Lauzon	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Limoilou	collège d'informatique du Canada
cégep Lionel-Groulx	Institut d'informatique de Québec Inc.

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants.
 - Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Préparer à exercer les tâches inhérentes aux techniques de gestion financière informatisée. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à des nouvelles situations de travail

CONTENU DU PROGRAMME

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2 ² / ₃
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3

410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROLOGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2 ¹ / ₃
410-160-85	CHOIX DES LOGICIELS DE GESTION ET DES ÉQUIPEMENTS	1-1-2	1 ¹ / ₃
410-161-85	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET ORGANISATION PHYSIQUE	2-1-3	2
410-164-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES III	2-6-1	3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 ² / ₃
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 ² / ₃
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 ¹ / ₃
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 ² / ₃
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIE	2-2-2	2
420-112-85	L'INFORMATIQUE DE GESTION	3-2-3	2 ² / ₃

900430

410.54 Gestion industrielle (1982)

TYPE DE SANCTION : CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53²/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de l'Outaouais
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Granby	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Maisonneuve	cégep de Victoriaville

OBJECTIFS

Ce programme prépare l'élève à résoudre, dans l'entreprise de production, des problèmes d'ordre opérationnel: gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

CONTENU DU PROGRAMME

242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1 ² / ₃
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ¹ / ₃
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2 ² / ₃
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION	3-1-3	2 ¹ / ₃
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 ¹ / ₃
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-594-79	PROJET I	0-3-3	2
410-604-79	GESTION DES MATÉRIAUX ET INVENTAIRES	3-1-3	2 ¹ / ₃
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 ¹ / ₃
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-624-79	ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-1	1 ² / ₃

410-694-79	PROJET II	0-3-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880204

410.55 Assurances générales (1982)

TYPE DE SANCTION : CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

Établissements autorisés:

cégep d'Alma	cégep de Rimouski
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Sainte-Foy
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep de l'Outaouais	

OBJECTIFS

Ce programme offre en plus d'une formation de base en mathématique, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance permettant au gradué d'œuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ¹ / ₃
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-405-79	PRINCIPES ET ORGANISATION DES ASSURANCES	2-0-1	1
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-545-79	ASSURANCE SUR LA PERSONNE	3-0-2	1 ² / ₃
410-555-79	BIENS COMMERCIAUX	3-1-3	2 ¹ / ₃
410-565-79	RESPONSABILITÉ CIVILE	2-1-2	1 ² / ₃
410-575-79	ASSURANCE POUR LES PARTICULIERS	3-1-2	2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 ² / ₃
410-635-79	ASSURANCE MULTIRISQUE ET ASSURANCES DIVERSES	3-1-2	2
410-645-79	SÉLECTION ET TARIFICATION	2-0-1	1
410-655-79	PRÉVENTION ET ÉVALUATION DES RISQUES	2-1-1	1 ¹ / ₃
410-665-79	RÈGLEMENT DES SINISTRES	1-0-1	2 ¹ / ₃
410-675-79	ASSURANCE AUTOMOBILE	2-1-2	1 ² / ₃
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 ² / ₃
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants.

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

890602

410.57 Transport (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

Établissements autorisés:
cégep André-Laurendeau cégep François-Xavier-Garneau
cégep de Chicoutimi cégep Lionel-Groulx

OBJECTIFS

Ce programme vise à préparer des gestionnaires des opérations de transport. Il s'adresse particulièrement aux travailleurs de l'industrie du transport qui veulent se perfectionner dans la gestion ou acquérir des compétences dans ce domaine.

CONTENU DU PROGRAMME

320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2 1/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-507-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4	3
410-517-79	DROIT ET LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES EN TRANSPORT	3-0-2	1 2/3
410-527-79	LOGISTIQUE ET APPLICATIONS AU TRANSPORT I	2-1-2	1 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-597-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-607-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4	3
410-627-79	LOGISTIQUE ET APPLICATION AU TRANSPORT II	2-1-2	1 2/3
410-637-79	MARKETING DU TRANSPORT	1-2-3	2
410-697-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

410.58 Gestion municipale (1981)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 49 unités

Établissements autorisés:
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de la Gaspésie et des Îles cégep de Saint-Jérôme
cégep de l'Outaouais cégep de Sherbrooke
cégep de Rivière-du-Loup cégep de Trois-Rivières
cégep de Rosemont Vanier College
cégep de Sainte-Foy

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants
• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Les objectifs principaux du programme sont d'offrir aux employés en exercice la possibilité d'acquérir une formation collégiale dans un domaine pertinent aux fonctions qu'ils exercent; d'augmenter le potentiel des employés des secteurs para-publics (municipal, scolaire, hospitalier); de permettre la versatilité de la main-d'oeuvre de ces domaines de l'activité québécoise.

CONTENU DU PROGRAMME

222-111-81	INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1-2-2	1 2/3
222-321-81	DOSSIER SOCIO-ÉCONOMIQUE	2-2-2	2
222-411-81	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1 1/3
222-421-81	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	3-2-2	2 1/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-929-76	MATHÉMATIQUE FINANCIÈRE	4-0-4	2 2/3
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 2/3
410-917-76	LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

410.59 Commerce de détail (1979)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 47 2/3 unités

Établissements autorisés:
Dawson College
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Sherbrooke

OBJECTIFS

L'objectif particulier de ce programme est de former des individus pour travailler dans le monde du commerce de détail. Cette formation de base préparera le technicien en commerce de détail pour exécuter les fonctions suivantes: sélectionner et gérer le personnel de support c'est-à-dire commis de bureau et commis de vente; planifier et surveiller les opérations de magasins de détail; sélectionner et acheter la marchandise; développer et superviser les systèmes de mise en marché.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ^{2/3}
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 ^{2/3}
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ^{2/3}
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ^{2/3}
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ^{2/3}
410-541-74	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-551-74	SYSTÈME DE MISE EN MARCHÉ I	3-0-3	2
410-561-74	ACHAT ET POLITIQUE DE PRIX	3-0-3	2
410-571-74	COMPTABILITÉ DE GESTION DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-1-3	2 ^{1/4}
410-581-74	SERVICE AU CLIENT	3-0-3	2
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-641-74	LOCALISATION ET ALLOCATION D'ESPACE-COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-661-74	COORDINATION VENTES-ACHATS	3-0-3	2
410-671-74	TYPE DE COMMERCE DE DÉTAIL ET POLITIQUE DE CRÉDIT	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880621

410.62 Administration publique (1983)TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 46^{2/3} unités**Établissements autorisés:**cégep de Bois-de-Boulogne
cégep François-Xavier-Garneau**OBJECTIFS**

Ce programme vise d'abord la préparation du futur technicien en administration publique en lui donnant tous les outils nécessaires à sa compétence. Il devra plus précisément situer l'élève en tant que citoyen face à l'État, c'est-à-dire lui faire prendre conscience de son rôle d'intermédiaire entre le citoyen et les services offerts par les organismes gouvernementaux. Il aura également pour but de former des personnes aptes à remplir des tâches en gestion intermédiaire au service de l'État. Globalement il apportera à l'État un fonctionnaire mieux formé et plus apte à remplir ses fonctions.

CONTENU DU PROGRAMME

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3	2
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3	2
385-954-77	STRUCTURE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-943-77	PLANIFICATION BUDGÉTISATION ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DANS LES ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS	3-0-3	2
401-944-77	THÉORIE GÉNÉRALE DES SYSTÈMES	3-0-3	2
401-945-77	SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION	3-0-3	2
401-946-77	PROCÉDURES DE GESTION GOUVERNEMENTALE	3-0-3	2
401-947-77	LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS	3-0-3	2
401-948-77	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	3-0-3	2
410-112-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE I	3-0-3	2
410-212-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE II	2-1-3	2
410-222-80	GESTION BUDGÉTAIRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2 ^{2/3}

plus six cours au choix parmi les suivants:

383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 ^{2/3}
401-949-77	ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ	3-0-3	2
401-950-77	L'ÉTAT ET LA SÉCURITÉ SOCIALE	3-0-3	2
401-951-77	L'ADMINISTRATION SCOLAIRE	3-0-3	2
401-952-77	FINANCES PUBLIQUES	3-0-3	2
401-953-77	L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ^{2/3}
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ^{2/3}
410-312-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE III	1-2-3	2
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 ^{2/3}
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2

870309

410.64 Fiscalité (1985)TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 49 unités**Établissements autorisés:**cégep François-Xavier-Garneau cégep de Rivière-du-Loup
cégep Montmorency cégep de Saint-Jérôme**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE
PAR LE MINISTRE**— Avoir réussi au secondaire les cours suivants
• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).**OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances approfondies sur la loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes afin de pouvoir compléter les différentes déclarations d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des corporations. Développer les habiletés nécessaires à l'accomplissement des activités de technicien et de chercheur oeuvrant dans le domaine de la fiscalité.

CONTENU DU PROGRAMME

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2 ² / ₃
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3-2-4	3
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3
410-148-85	PLANIFICATION FISCALE DU PARTICULIER	2-1-3	2
410-157-85	CAS DE FISCALITÉ APPLIQUÉE	0-4-4	2 ² / ₃
410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2 ¹ / ₃
410-162-85	PLANIFICATION FISCALE DE LA CORPORATION	2-1-3	2
410-163-85	TECHNIQUES DE VÉRIFICATION	2-2-2	2
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 ² / ₃
410-717-85	FISCALITÉ DU PARTICULIER	3-2-3	2 ² / ₃
410-719-85	IMPÔT DES CORPORATIONS ET RÉORGANISATION	3-2-3	2 ² / ₃
410-720-85	LES CONSÉQUENCES FISCALES DU DÉCÈS	2-2-2	2
410-721-85	PARTICULARITÉS QUÉBÉCOISES ET L'IMPÔT À LA CONSOMMATION	2-2-2	2
410-722-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-11-1	4

870309

410-525-74	ASPECTS LÉGAUX ET FISCAUX DE L'ASSURANCE-VIE	4-0-4	2 ² / ₃
410-535-74	ÉLÉMENTS D'ACTUARIAT	3-0-3	2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 ² / ₃
410-605-79	SERVICES AUX ASSURÉS	3-0-2	1 ² / ₃
410-615-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE COLLECTIVE	3-0-2	1 ² / ₃
410-625-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES RISQUES EN ASSURANCE-VIE	3-0-2	1 ² / ₃
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 ² / ₃
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
plus un cours au choix parmi les suivants:			
201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

410.65 Assurance-vie (1982)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 52¹/₃ unités

Établissements autorisés:

cégep de Limoilou cégep de Victoriaville
cégep de Sainte-Foy cégep du Vieux-Montréal

OBJECTIFS

Ce programme offre en plus d'une formation de base en mathématique en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance permettant au gradué d'œuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ¹ / ₃
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 ² / ₃
410-505-79	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-2	1 ² / ₃
410-515-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	3-0-2	1 ² / ₃

Secteur professionnel:

412.00

TECHNIQUES DE GESTION DE BUREAU

412.62 Techniques de bureau (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Min 40% unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep André-Laurendeau	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rimouski
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rivière-du-Loup
Champlain Regional College	cégep de Rosemont
(campus Lennoxville)	cégep de Saint-Hyacinthe
(campus Saint-Lambert)	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
(campus St. Lawrence)	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Laurent
Dawson College	cégep de Sept-Îles
cégep de Drummondville	cégep de Shawinigan
cégep Édouard-Montpetit	cégep de Sherbrooke
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Trois-Rivières
cégep de Granby	cégep de Valleyfield
cégep Héritage	Vanier College
John Abbot College	cégep de Victoriaville
cégep de Joliette-de Lanaudière	collège Bart
cégep de Jonquière	collège d'Affaires Ellis Inc.
cégep de La Pocatière	collège de l'Assomption
cégep de Lévis-Lauzon	collège de Secrétariat Notre-Dame
cégep de Limoulu	collège Lasalle
cégep Lionel-Groulx	collège Moderne de Secrét.
cégep de Maisonneuve	Trois-Rivières
cégep de Matane	collège O'Sullivan de Montréal Inc.
cégep Montmorency	collège O'Sullivan de Québec Inc.
	École commerciale du Cap

412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIES	2-2-2 2
412-201-87	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3 2½
412-301-87	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2 2
412-305-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (Langue maternelle)	2-2-3 2½
412-401-87	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION	
	TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2 2
412-415-85	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES (Langue maternelle)	2-2-2 2
412-505-85	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3 2½
412-525-85	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2 2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2 1½
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2 2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3 2
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3 2
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3 2
604-308-83*	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3 2

plus un cours au choix du collège parmi les disciplines 401 et 412.

* Ce cours est remplacé par le cours 602-908-74, LE FRANÇAIS DES AFFAIRES (3-0-3) pour la clientèle anglophone.

890322

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Posséder une expérience minimum de travail en secrétariat de deux (2) ans
- Posséder une bonne maîtrise du clavier.
- Avoir atteint les objectifs du cours 103 (débutant 1) en anglais.

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre à l'employé de secrétariat, d'assumer les fonctions d'aide à la gestion dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé ou interactif. Il vise aussi à donner à cette personne, les connaissances nécessaires afin de la rendre apte à maîtriser et à implanter les nouvelles techniques de bureau dans une unité administrative.

CONTENU DU PROGRAMME

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2 2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3 2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3 2
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3-2-4 3
412-101-87	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2 2

Secteur professionnel:

413.00

COOPÉRATION

413.51 Administration et coopération (1990)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 48²/₃ à 50¹/₃ unités

Établissements autorisés:
collège André-Grasset
collège de Lévis

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire le cours suivant.
• Mathématiques 064-534 ou l'équivalent.

OBJECTIFS

Acquérir l'ensemble des connaissances techniques et des compétences requises pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif: effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative; solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base; promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions; s'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les entreprises coopératives recherchent du personnel bien formé à la fois aux habiletés en administration et aux valeurs de la coopération. Les diplômés seront aptes à fournir un support opérationnel à l'ensemble de l'entreprise dans des fonctions de niveau technique soit dans des activités de contrôle soit dans des activités de conseil. Les activités de contrôle peuvent consister dans la tenue à jour et la vérification des entrées comptables de l'entreprise, l'établissement des états financiers de bilan et de revenus et dépenses, la participation à la préparation des prévisions budgétaires. Les activités de conseil sont des emplois dont la tâche consiste à: analyser les besoins des membres, consulter dans le choix de produits et services, participer à des activités de mise en marché.

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ² / ₃
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ¹ / ₃
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ² / ₃
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ² / ₃
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ² / ₃
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ² / ₃
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ² / ₃
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 ² / ₃
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 ² / ₃
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2 ² / ₃
413-114-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4	2 ² / ₃

413-201-87	HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus l'un ou l'autre des deux blocs de cours suivants

Bloc A (Rapport plus étroit avec l'entreprise financière coopérative)

413-112-87	PROJET EN COURS D'ÉTUDES	2-3-3	2 ² / ₃
413-113-87	GESTION FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	2-1-3	2
413-202-82	COMPTABILITÉ APPLIQUÉE À UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	3-1-3	2 ¹ / ₃
413-602-87	ÉPARGNE ET CRÉDIT	3-1-3	2 ¹ / ₃

ou

Bloc B (Contenu plus général portant sur la coopération)

413-111-87	DÉONTOLOGIE ET MONDE DES AFFAIRES	1-1-2	1 ¹ / ₃
413-601-87	SOCIOLOGIE DU COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE	2-2-3	2 ¹ / ₃
413-604-87	POLITIQUES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3	2

900430

Secteur professionnel:

414.00 TOURISME

414.51 Tourisme (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60 unités

Établissements autorisés:

cégep de Granby
cégep de Matane
collège Lasalle

OBJECTIFS

Permettre aux propriétaires, gérants et administrateurs d'équipement touristique (restaurants, hôtels, motels, terrain de camping, boutiques d'art etc.) d'être initiés aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins actuels et futurs de cette industrie primordiale.

CONTENU DU PROGRAMME

	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ^{2/3}
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ^{2/3}
410-611-74	RECHERCHE COMMERCIALE	3-0-3	2
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3	2
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1	1 ^{1/3}
414-211-80	LE TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3	2
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3	2
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3	2
414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3	2
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2	2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3	2
414-591-80	PROJET TOURISTIQUE I	1-5-6	4
414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3	2
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4	2 ^{2/3}
414-671-80	ORGANISATION HOTELIÈRE	2-0-2	1 ^{1/3}
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6	4
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
plus environ 11 1/3 unités choisies par l'établissement:			
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 ^{2/3}
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1	1 ^{1/3}
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3	2
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-341-80	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL EN TOURISME	2-1-3	2
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2	1 ^{1/3}
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3	2

414-381-80	L INDUSTRIE TOURISTIQUE I	1-3-0	1 ^{1/3}
414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES FAITS CULTURELS	2-1-3	2
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (GUIDAGE)	1-2-1	1 ^{1/3}
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2	1 ^{1/3}
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3	2
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3	2
414-481-80	L INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0	1 ^{1/3}
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2	1 ^{1/3}
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3	2
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0	1 ^{1/3}
414-641-81	AGRO-TOURISME	2-1-3	2
414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2	1 ^{1/3}
414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1	1 ^{1/3}
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0	1 ^{1/3}

870309

Secteur professionnel:

420.00

INFORMATIQUE

420.51 Programmeur-programmeuse (1985) analyste

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

53 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Rimouski
cégep Ahuntsic	cégep de Rivière-du-Loup
cégep André-Laurendeau	cégep de Rosemont
cégep Beauce-Appalaches	cégep de Saint-Félicien
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Sainte-Foy
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep de Saint-Hyacinthe
(campus Saint-Lambert)	cégep de Saint-Laurent
cégep de Chicoutimi	cégep de Sept-Îles
Dawson College	cégep de Shawinigan
cégep de Drummondville	cégep de Sherbrooke
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Sorel-Tracy
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Trois-Rivières
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Valleyfield
cégep de Granby	Vanier College
cégep Héritage	cégep de Victoriaville
John Abbott College	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Joliette-de Lanaudière	collège d'informatique du Canada
cégep de Jonquières	collège d'informatique Marsan Inc
cégep de La Pocatière	Informatique MultiHexa
cégep de Lévis-Lauzon	ICD Institut Carrière et Développement
cégep de Limoilou	(Institut Control Data Montréal)
cégep Lionel-Groulx	ICD Institut Carrière et Développement
cégep de Maisonneuve	(Institut Control Data Québec)
cégep Montmorency	Institut d'informatique de Québec Inc.
cégep de l'Outouais	Institut Herzog de Montréal Inc
cégep de la Région de l'Amiante	Institut inform.-bureau de Chicoutimi
	Institut inform.-bureau de Sherbrooke

CONTENU DU PROGRAMME

410-138-84	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	3-3-3	3
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2 2/3
420-103-84	LANGAGE D'EXPLOITATION	3-4-3	3 1/3
420-104-84	ÉLÉMENTS PHYSIQUES DES ORDINATEURS	2-1-3	2
420-105-84	CONCEPTION ET IMPLANTATION DE SYSTÈME	4-8-8	6 2/3
420-106-84	DOCUMENTATION DE SYSTÈME	2-1-3	2
420-108-84	LOGICIEL ET PROGICIEL	3-3-5	3 2/3
420-109-84	TÉLÉCOMMUNICATIONS	3-3-5	3 2/3
420-110-85	STAGE DE FIN D'ÉTUDES	0-10-0	3 1/3
420-111-82	INFORMATIQUE ET ORDINATEURS	3-3-3	3
420-201-82	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	3-3-3	3
420-211-82	LANGAGE D'ASSEMBLAGE	3-2-3	2 2/3
420-301-82	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3	2 2/3
420-311-82	SYSTÈME D'EXPLOITATION	3-3-3	3
420-401-82	ANALYSE	3-3-3	3
420-411-82	COBOL	3-4-3	3 1/3
420-511-82	SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES	3-2-3	2 2/3

900430

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants
• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)

OBJECTIFS

Ce programme vise à rendre l'élève capable d'exercer avec compétence les tâches inhérentes à la spécialité de programmeur en informatique. Il doit aussi favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes et développer chez l'élève les connaissances et les habiletés nécessaires: à l'analyse fonctionnelle et organique d'un système; à la réalisation de programmes; à la documentation de systèmes; à l'implantation d'un système ordonné; à la conception de base de données; à la modification de logiciels et au développement des progiciels; à la réalisation d'un programme de télécommunication.



Arts

Secteur professionnel:

561.00

THÉÂTRE PROFESSIONNEL

561.56 Danse-Ballet (1989) (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/3 unités

Établissement autorisé:
École Supérieure de Danse du Québec

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

OBJECTIFS

Le programme vise à démocratiser l'accès de la profession ballétiq ue, en rendant l'étude du ballet accessible à tous les jeunes qui ont les qualifications requises: constitution physique, motivation et talent, et qui ont fait leurs études secondaires (option ballet)

Il a également pour but de former des danseurs professionnels et des instructeurs de ballet, selon les critères de sélection et de promotion de très haut niveau en leur offrant un programme de formation générale comprenant, entre autres, l'histoire des arts, la musique, ainsi que plusieurs techniques de ballet et de danse.

Le programme a pour objectif de préparer les jeunes au métier de danseur en établissant le lien avec les troupes existantes au Québec; d'intéresser des personnes du milieu aux activités de formation, maintenant ainsi un rapport étroit et continu avec les troupes professionnelles afin de demeurer au fait de leurs exigences de faire participer les élèves aux activités professionnelles afin de leur donner l'expérience requise et la compréhension de ce qui sera exigé d'eux; pour qu'ils puissent acquérir ces connaissances et ces qualités; de former des danseurs ayant les capacités physiques mentales et affectives pour exprimer par la danse les réalités culturelles du Québec moderne; établir une tradition ballétiq ue propre au Québec.

Les objectifs particuliers du programme sont les suivants: parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; parfaire la connaissance et la maîtrise des différents styles de la danse classique; acquérir la maîtrise de la technique du pas de deux approfondir la pratique et la connaissance de la danse moderne, du jazz et des danses de caractère; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique approfondir la connaissance de l'histoire de l'art développer le sens de l'espace; développer le sens esthétique du geste; développer l'expression de la sensibilité par le mouvement; augmenter l'endurance dans l'effort développer chez l'élève le style de danse qui lui est propre; développer l'imagination et la créativité et leur expression par le mouvement dansé; développer la conscience du corps.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Outre la formation des instructeurs de ballet le programme vise à pourvoir les troupes existantes, et celles qui se créent, de danseurs formés au Québec ce qui est la condition essentielle à l'établissement d'une tradition ballétiq ue de haut calibre et originalement québécoise

CONTENU DU PROGRAMME

520-166-83	HISTOIRE DE L'ART I	3-0-1	1 1/3
520-266-83	HISTOIRE DE L'ART II	3-0-1	1 1/3
520-366-83	HISTOIRE DU BALLET I	2-0-0	2/3
520-466-83	HISTOIRE DU BALLET II	3-0-1	1 1/3
520-566-93	HISTOIRE DU BALLET III	2-0-0	2/3
561-106-80	BALLET I	0-9-0	3
561-136-79	PAS DE DEUX I	0-2-0	2/3
561-146-79	ANALYSE I	1-1-0	2/3
561-156-79	DANSE MODERNE I	0-2-0	2/3
561-186-79	DANSE DE CARACTÈRE I	0-2-0	2/3
561-196-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE I	0-5-0	1 2/3
561-206-80	BALLET II	0-9-0	3
561-217-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE I	0-2-0	2/3
561-236-79	PAS DE DEUX II	0-2-0	2/3
561-246-79	ANALYSE II	1-1-0	2/3
561-256-79	DANSE MODERNE II	0-2-0	2/3
561-286-79	DANSE DE CARACTÈRE II	0-2-0	2/3
561-296-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE II	0-2-0	2/3
561-306-83	BALLET III	0-4-0	1 1/3
561-307-83	MUSIQUE ET RYTHME I	1-2-0	1
561-317-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE II	0-2-0	2/3
561-336-83	PAS DE DEUX III	0-1-0	1/3
561-346-83	ANALYSE III	1-2-0	1
561-356-83	DANSE MODERNE III	0-1-0	1/3
561-386-79	DANSE DE CARACTÈRE III	0-2-0	2/3
561-396-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE III	0-2-0	2/3
561-406-80	BALLET IV	0-9-0	3
561-407-83	MUSIQUE ET RYTHME II	0-1-0	1/3
561-417-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE III	0-2-0	2/3
561-436-79	PAS DE DEUX IV	0-2-0	2/3
561-446-79	ANALYSE IV	1-2-0	1
561-456-79	DANSE MODERNE IV	0-2-0	2/3
561-486-79	DANSE DE CARACTÈRE IV	0-2-0	2/3
561-496-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE IV	0-4-0	1 1/3
561-506-80	BALLET V	0-9-0	3
561-507-80	MUSIQUE ET RYTHME III	0-2-0	2/3
561-517-83	APPRENTISSAGE SCÉNIQUE	2-1-0	1
561-518-83	PRODUCTION D'UN SPECTACLE	4-0-0	1 1/3
561-536-79	PAS DE DEUX V	0-2-0	2/3
561-546-79	ANALYSE V	1-2-0	1
561-556-79	DANSE MODERNE V	0-2-0	2/3
561-586-83	JAZZ I	0-1-0	1/3
561-596-79	CRÉATION ET IMPROVISATION I	0-1-0	1/3
561-597-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE V	0-12-0	4
561-606-83	BALLET VI	0-4-0	1 1/3
561-607-83	MUSIQUE ET RYTHME IV	0-1-0	1/3
561-636-83	PAS DE DEUX VI	0-1-0	1/3
561-646-83	ANALYSE VI	1-2-0	1
561-656-83	DANSE MODERNE VI	0-1-0	1/3
561-686-83	JAZZ II	0-1-0	1/3
561-696-79	CRÉATION ET IMPROVISATION II	0-1-0	1/3
561-706-83	BALLET VII	0-5-0	1 2/3
561-796-79	CRÉATION ET IMPROVISATION III	0-1-0	1/3

plus un des deux blocs de cours suivants selon l'option désirée:

BLOC: OPTION SCÈNE

561-527-83	BALLET SCÉNIQUE	0-9-0	3
561-627-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (scène)	0-6-0	2
561-697-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE VI	0-4-0	1 1/3

BLOC: OPTION ENSEIGNEMENT

561-529-83	BALLET-ENSEIGNEMENT	0-5-0	1 2/3
561-629-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (enseignement)	5-8-1	4 2/3

plus un des deux blocs de cours suivants selon le sexe

561-116-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) I	0-2-0	2/3
561-126-79	VARIATIONS (garçons) I	0-2-0	2/3
561-216-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) II	0-2-0	2/3
561-226-79	VARIATIONS (garçons) II	0-2-0	2/3
561-316-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) III	0-1-0	1/3
561-326-83	VARIATIONS (garçons) III	0-1-0	1/3
561-416-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) IV	0-2-0	2/3
561-426-79	VARIATIONS (garçons) IV	0-2-0	2/3
561-516-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) V	0-2-0	2/3
561-526-79	VARIATIONS (garçons) V	0-2-0	2/3
561-616-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) VI	0-1-0	1/3
561-626-83	VARIATIONS (garçons) VI	0-1-0	1/3
561-166-79	POINTES (filles) I	0-2-0	2/3
561-176-79	VARIATIONS (filles) I	0-2-0	2/3
561-266-79	POINTES (filles) II	0-2-0	2/3
561-276-79	VARIATIONS (filles) II	0-2-0	2/3
561-366-83	POINTES (filles) III	0-1-0	1/3
561-376-83	VARIATIONS (filles) III	0-1-0	1/3
561-466-79	POINTES (filles) IV	0-2-0	2/3
561-476-79	VARIATIONS (filles) IV	0-2-0	2/3
561-566-79	POINTES (filles) V	0-2-0	2/3
561-576-79	VARIATIONS (filles) V	0-2-0	2/3
561-666-83	POINTES (filles) VI	0-1-0	1/3
561-676-83	VARIATIONS (filles) VI	0-1-0	1/3

890919

Secteur professionnel:

571.00

INDUSTRIE DE LA MODE

571.62 Dessin de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62 1/3 unités

Établissements autorisés:

campus Notre-Dame-de-Foy

collège Lasalle

OBJECTIFS

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 571.02, *Dessin de mode*. Cette formation vise à rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches des dessinateurs de mode, des stylistes, des modelistes et des patronniers. Il permet de poursuivre une recherche de styles et de matières, d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles ou tricots répondant aux besoins des divers marchés-cibles, d'illustrer ce vêtement ou cet accessoire par un croquis, de développer le patron, à plat ou moulage, selon le croquis et les précisions mentionnées et de vérifier l'interprétation du croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme offre des possibilités d'avenir qui vont d'un emploi satisfaisant à la renommée des grands dessinateurs. Il rend en effet les personnes diplômées aptes à accéder aux postes de dessinateurs de mode, de stylistes, de modelistes, de patronniers, de conseillers ou de coordonnateurs de mode pour les médias, le cinéma ou le théâtre, ou d'assistants. De plus, les personnes diplômées pourront poursuivre leurs études pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en *Dessin de mode* et par la suite continuer à l'université en design ou dans des disciplines connexes.

CONTENU DU PROGRAMME

520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 2/3
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 2/3
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 2/3
571-152-82	DESSIN DE MORPHOLOGIE HUMAINE	2-1-1	1 1/3
571-162-82	DESSIN DE PATRONS I	3-3-2	2 2/3
571-172-82	MOULAGE I	2-2-0	1 1/3
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-222-82	TECHNIQUES GRAPHIQUES ET CROQUIS	1-2-1	1 1/3
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 2/3
571-262-82	DESSIN DE PATRONS II	3-3-2	2 2/3
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1 1/3
571-272-82	MOULAGE II	2-2-0	1 1/3
571-282-81	PATRONS MASCULINS	2-1-3	2
571-322-82	CROQUIS DE MODE	1-2-1	1 1/3
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 1/3
571-362-82	DESSIN DE PATRONS III	3-3-2	2 2/3
571-372-82	MOULAGE III	2-2-0	1 1/3
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-422-82	ILLUSTRATION I	1-2-1	1 1/3

571-452-82	FORMES ET CONCEPTION	1-2-1	1 1/3
571-462-82	DESSIN DE PATRONS IV	3-3-2	2 2/3
571-472-82	MOULAGE IV	1-3-0	1 1/3
571-482-82	CONFECTION IV	3-3-2	2 2/3
571-522-82	ILLUSTRATION II	1-2-1	1 1/3
571-552-82	CONCEPTION I	1-2-1	1 1/3
571-562-82	DESSIN DE PATRONS V	3-3-2	2 2/3
571-572-82	MOULAGE V	1-3-0	1 1/3
571-582-82	CONFECTION V	3-3-2	2 2/3
571-620-88	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-0-1	1
571-622-82	CONCEPTION ET ILLUSTRATION	1-2-1	1 1/3
571-630-88	ATELIER DE COORDINATION	0-1-2	1
571-652-82	CONCEPTION II	1-2-1	1 1/3
571-662-82	DESSIN DE PATRONS VI	3-3-2	2 2/3
571-672-82	MOULAGE VI	1-3-0	1 1/3
571-682-88	CONFECTION VI	3-3-2	2 2/3

890829

571.63 Production de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

63 à 65 unités

Établissement autorisé:

collège LaSalle

OBJECTIFS

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 571.03, *Production de la mode*. Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine, sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme donne l'accès aux postes de commande de l'industrie manufacturière de la mode. Il rend, en effet, les personnes diplômées aptes à accéder, aux postes de contremaîtres et contremaîtresses, de chefs d'atelier, d'agents et d'agentes de méthode ou de techniciens et techniciennes en génie industriel, de responsables du contrôle de la qualité, de responsables de la formation, de coordonnateurs et coordonnatrices de la production ou de responsables du lancement et de l'ordonnancement, d'assistants-gérants et d'assistantes-gérantes d'usine, de gérants et gérantes d'usine, de directeurs et directrices de la fabrication, de vice-présidents et vice-présidentes de la production et même de patrons et patronnes de leur propre entreprise. De plus, les personnes diplômées pourront poursuivre leurs études pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en *Production de la mode*.

CONTENU DU PROGRAMME

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2 ^{2/3}
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 ^{1/3}
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
571-103-81	INTRODUCTION À LA PRODUCTION DE MODE	3-0-3	2
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ^{2/3}
571-163-81	DESSIN DE PATRONS	2-1-3	2
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-203-88	DESSIN DE PATRONS APPLIQUÉ EN PRODUCTION	2-1-2	1 ^{2/3}
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ^{2/3}
571-243-83	GESTION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	1-2-3	2
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1 ^{1/3}
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3	2
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 ^{1/3}
571-353-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS I	2-1-2	1 ^{2/3}
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-453-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS II	1-2-3	2
571-463-83	COUPE INDUSTRIELLE	2-2-4	2 ^{2/3}
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-493-81	ORDONNANCEMENT DE LA PRODUCTION	2-1-3	2
571-523-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE I	1-8-2	3 ^{2/3}
571-693-82	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-1-3	2
plus 7 ^{1/3} à 9 ^{1/3} unités de cours optionnels offerts par le collège parmi les suivants			
571-513-81	NOTIONS DE PHYSIQUE APPLIQUÉ	2-2-4	2 ^{2/3}
571-623-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE II	1-11-2	4 ^{2/3}
571-643-88	MÉTHODES ET TEMPS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR POUR L'HABILLEMENT I	1-1-2	1 ^{1/3}
571-653-88	MÉTHODES ET TEMPS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR POUR L'HABILLEMENT II	1-1-2	1 ^{1/3}
571-655-84	INTRODUCTION À LA C.F.A.O. DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-1-1	1
571-666-84	TECHNIQUES DE C.F.A.O. APPLIQUÉES À LA COUPE INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS	2-2-1	1 ^{2/3}
571-657-87	TECHNIQUES DE C.F.A.O. APPLIQUÉES AU DESSIN DE PATRONS	2-2-1	1 ^{2/3}
571-658-84	TECHNIQUES D'INTÉGRATION DE LA C.F.A.O. DANS SON ENTREPRISE	1-2-2	1 ^{2/3}
571-920-82	L'INFORMATIQUE EN PRODUCTION DE MODE	2-1-3	2

891017

571.64 Mise en marché de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

63^{1/3} unités

Établissement autorisé:
campus Notre-Dame-de-Foy
collège Lasalle

OBJECTIFS

Permettre à la clientèle adulte d'acquiescer la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 571.04, *Mise en marché de la mode*. Cette formation vise à former des gestionnaires pour le commerce de la mode. Les rendre aptes à: effectuer les principales tâches relatives au bon fonctionnement d'un commerce de mode, de l'usine ou de la boutique jusqu'au supermarché, analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction du prix, de la qualité et du service désiré; préparer les budgets; rédiger les commandes contrôler les inventaires et la distribution, planifier l'aménagement des locaux et les services à la clientèle; former et motiver le personnel; choisir le style de commercialisation et l'ensemble publicité-promotion-relations publiques qui convient concevoir et organiser l'ouverture d'un commerce de mode en fonction d'une clientèle-cible, d'une compétition et d'une région définies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme prépare les personnes diplômées à assumer les fonctions de vendeurs de gérants de rayon ou des ventes, de responsables de la formation, de conseillers ou de coordonnateurs de mode au niveau de la fabrication, de la distribution ou des communications, d'acheteurs, de directeurs des techniques marchandes ou de la commercialisation, de directeurs des ressources humaines, de gérants de magasin ou de succursale, de directeurs régionaux ou nationaux, ou d'assistants et d'assistantes et même d'organiseurs et de propriétaires d'un commerce de mode. De plus, les personnes diplômées pourront poursuivre leurs études pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en *Mise en marché de la mode*.

CONTENU DU PROGRAMME

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 ^{1/3}
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 ^{2/3}
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 ^{2/3}
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ^{2/3}
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3	2
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ^{2/3}
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1	1 ^{1/3}
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1 ^{1/3}
571-334-83	STAGE D'INITIATION AU COMMERCE DE MODE	1-4-0	1 ^{2/3}
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 ^{1/3}
571-434-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE I	2-1-2	1 ^{2/3}

571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3	2
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-534-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE II	2-1-2	1 ² / ₃
571-544-82	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3	2
571-564-82	STAGE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	1-12-2	5
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3	2
571-634-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE III	2-1-2	1 ² / ₃
571-664-83	PROJET DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	2-3-7	4
571-694-79	SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE MODE	2-1-2	1 ² / ₃
571-921-82	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE DANS UN COMMERCE DE MODE	2-1-3	2

890829

Secteur professionnel:

581.00

COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

581.52 Typographie (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep Ahuntsic

OBJECTIFS

La formation en typographie vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ces études en *Typographie*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser de façon autonome des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation en imprimerie de même que les techniques propres à la typographie. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au typographe, la formation en *Typographie* rend l'élève capable: de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles, d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition, de calculer la copie et en faire le marquage en conformité avec la maquette, d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes, d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés, d'appliquer les règles régissant la composition des livrés, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

Le diplômé en *Typographie* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Typographie* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment dans les entreprises d'édition, de journaux, d'imprimerie générale, d'ateliers spécialisés, les agences de publicité et les entreprises en téléinformatique, ainsi que dans les grandes corporations.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de metteur-en-pages, de marqueur de copie et de compositeur-typographe à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans l'ajustement de logiciels spécialisés et dans la planification de systèmes et de réseaux.

CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-102-88	INITIATION À LA PHOTOCOMPOSITION	2-2-1	1 2/3

581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-202-88	PRINCIPES DE COMPOSITION I	2-2-1	1 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-232-88	INTRODUCTION AUX PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	1-1-1	1
581-302-88	PRINCIPE DE COMPOSITION II	2-2-1	1 2/3
581-312-88	TYPOMONTAGE I	1-4-2	2 1/3
581-322-88	PHOTOCOMPOSITION I	1-4-1	2
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-402-88	LA COPIE ET LE MARQUAGE	2-2-2	2
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-412-88	TYPOMONTAGE II	1-4-2	2 1/3
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-422-88	PHOTOCOMPOSITION II	1-4-1	2
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-502-88	RÈGLES DE COMPOSITION I	2-2-2	2
581-512-88	TYPOMONTAGE III	1-4-2	2 1/3
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-522-88	PHOTOCOMPOSITION III	1-4-1	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-622-88	PHOTOCOMPOSITION IV	1-4-1	2

plus 9 2/3 unités choisies parmi les cours suivants:

581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-602-88	RÈGLES DE COMPOSITION II	2-2-2	2
581-612-88	TYPOMONTAGE IV	1-4-2	2 1/3
581-652-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE II	2-4-2	2 2/3

881024

581.53 Montage photolithographique (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

63 1/3 à 64 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep Ahuntsic

OBJECTIFS

La formation en *Montage photolithographique* vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Montage photolithographique*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de reproduire des images en noir et blanc communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres au photolithographe. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au monteur en photolithographie, la formation en *Montage photolithographique* rend l'élève capable: de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes, de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques, de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes, de réaliser des mises-en-pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

Le diplômé en *Montage photolithographique* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

Le diplômés en *Montage photolithographique* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment dans les ateliers spécialisés en photolithographie et dans les entreprises d'imprimerie commerciale ou d'édition.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de monteur pelliculeur à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans la saisie et le traitement de l'image monochrome et dans la planification de systèmes et de réseaux.

CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 1/3
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-373-88	TRACÉS D'IMPOSITION I	1-4-2	2 1/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-483-88	QUADRICHROMIES DE TEINTES	1-5-2	2 2/3
581-543-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE I	1-5-3	3
581-563-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE I	2-4-3	3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-643-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE II	1-5-2	2 2/3
581-653-88	TYPOMONTAGE	1-2-2	1 2/3
581-663-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUES II	2-4-3	3

entre 10 et 11 1/3 unités choisies parmi les cours suivants:

203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
581-323-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES II	2-6-2	3 1/3
581-473-88	TRACÉS D'IMPOSITION II	1-4-2	2 1/3
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-573-88	MONTAGE POUR LES RÉPÉTITIONS	1-3-2	2

881024

581.54 Impression (1988)

TYPE DE SANCTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64 2/3 unités

Établissement autorisé:

cégep Ahuntsic

OBJECTIFS

Au terme de ses études en *Impression*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques et de ses activités principales, une connaissance des techniques de production et de planification des ateliers de même que les habiletés nécessaires pour réaliser des travaux d'impression et de reliure. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

La formation en *Impression* rend l'élève capable: d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles, de solutionner des problèmes d'impression, d'utiliser des méthodes de travail efficaces; d'imprimer des travaux avec couleurs justaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec patte et *outpuse* destiné à la reliure collée et brochée, d'imprimer des travaux spéciaux tels qu'étiquettes, cartonnages, imprimés perforés, tramés, numérotés, d'imprimer des quotons et des aplats sur papiers glacés; de réaliser des travaux d'impression dans le contexte industriel, en fonction d'exigences de qualité et de productivité; d'assister les responsables des presses offset à bobines; d'assister les responsables des presses offset multi-couleurs; de vérifier les épreuves de presse avant le tirage; de débiter les papiers destinés à l'impression, à partir des devis rédigés à cette fin; de plier mécaniquement les feuilles de papier, de mettre en application les principes de la reliure type *thermo*, d'appliquer les méthodes du numérotage, des faux-plis et de la perforation utilisées en impression et en reliure.

Le diplômé en *Impression* satisfait également aux objectifs généraux du sous-secteur du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Impression* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques plus particulièrement dans les ateliers d'impression sur presses offset à feuilles ou à bobines. Il pourra également travailler dans un atelier d'imprimerie d'une entreprise ou d'un organisme public qui souhaitent assurer eux-mêmes la production de leurs imprimés.

La formation reçue dans les domaines connexes à l'impression tels que le contrôle de la qualité, la reliure et l'estimation le rendront apte à accomplir des tâches dans ces champs professionnels.

CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-104-88	INITIATION À L'IMPRESSION OFFSET	2-8-3	4 1/2
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-204-88	CONTRÔLE DE L'IMPRESSION	2-10-3	5
581-205-88	ÉLÉMENTS ET PROCÉDÉS DE RELIURE	2-3-2	2 1/3
581-304-88	IMPRESSION DE TRAVAUX POLYCHROMES	2-11-2	5
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-344-88	RELATIONS ENCRE-PAPIERS-MACHINES	3-1-1	1 2/3
581-345-88	DÉBITAGE DU PAPIER	1-3-1	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-404-88	IMPRESSION DE TRAVAUX D'ÉDITION	2-11-2	5
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-504-88	IMPRESSION DE TRAVAUX SPÉCIAUX ET PRESSE MULTI-COULEUR	3-14-3	6 2/3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-604-88	RECHERCHE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ	5-11-3	6 1/3

plus 7 unités choisies parmi les cours suivants

581-114-88	LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN IMPRESSION	1-1-1	1
581-414-88	MONTAGES PHOTOLITHOGRAPHIQUES ET PLAQUES	1-2-2	1 2/3
581-544-88	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	2-1-1	1 1/3
581-554-88	PRÉVENTION ET SOLUTION DES PROBLÈMES D'IMPRESSION	1-1-1	1
581-614-88	IMPRESSION SUR PRESSES OFFSET À BOBINES	4-0-2	2
581-634-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE II	1-3-2	2

881024

581.56 Traitement de l'image (1988)

TYPE DE SANCTION
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 62 2/3 à 64 1/3 unités

Établissement autorisé:
cégep Ahuntsic

OBJECTIFS

La formation en *Traitement de l'image* vise à donner à l'élève la polyvalence dans cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Traitement de l'image*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres en traitement de l'image. La formation donnée vise également à développer les aptitudes requises et à procurer les connaissances initiales pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités particulières au traitement des images, la formation en *Traitement de l'image* rend l'élève capable, d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire, d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse, d'analyser et appliquer les divers modes de masking, d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques, d'intégrer les modes de contrôle densitométrique applicables au processus de reproduction photomécanique, d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction, de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés, d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

Le diplômé en *Traitement de l'image* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

Le diplômé en *Traitement de l'image* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les entreprises spécialisées en sélection des couleurs par scanner. Ses connaissances du traitement de l'image lui permettront d'exercer ses activités dans des domaines connexes tels que la préparation des éléments photographiques destinés à la reproduction imprimée et au traitement électronique des images par des systèmes de pagination et autres appareils similaires.

CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-106-88	REPRODUCTION NOIR ET BLANC PAR CONTACT	1-2-1	1 1/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-206-88	DENSITOMÉTRIE EN PHOTOMÉCANIQUE	2-1-2	1 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 1/3
581-306-88	DENSITOMÉTRIE - CONTRÔLE DES TONS	2-3-2	2 1/3
581-326-88	SÉLECTION DES COULEURS I	3-6-3	4
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-406-88	ENCRE ET CORRECTIONS EN SÉLECTION DES COULEURS	2-1-2	1 2/3
581-426-88	SÉLECTION DES COULEURS II	3-6-4	4 1/3
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-546-88	SÉLECTION SUR SCANNER I	3-6-3	4
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-646-88	SÉLECTION SUR SCANNER II	3-6-3	4
581-666-88	MONTAGE ÉLECTRONIQUE	2-3-2	2 1/3

entre 6 2/3 et 8 1/3 unités choisies parmi les cours suivants:

581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 2/3
581-446-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC	1-3-2	2
581-516-88	LOGICIELS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	1-2-2	1 2/3
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 1/3
581-536-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTO COULEURS	1-3-2	2

581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2 2
581-656-88	DUPLICATION ET PHOTOMONTAGE	2-4-2 2 ^{2/3}

881024